

ULRIC DE VARENS

Créateur de Parfums

RAPPORT ANNUEL 2013

ULRIC DE VARENS

PARIS

Créateur de Parfums



S O M M A I R E

COMPTES CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2013

Bilan.....	P.3
Compte de résultat.....	P.5
Etat du résultat global	P.6
Tableau des flux de trésorerie.....	P.7
Tableau de variation de la situation nette consolidée	P.8
Annexe aux comptes consolidés.....	P.9
Rapport des commissaires aux comptes.....	P.31

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	P.34
--	-------------

GOVERNANCE ET CONTROLE INTERNE

Rapport du président du conseil d'administration	P.58
--	------

TEXTE DES RESOLUTIONS	P.64
------------------------------------	-------------

COMPTES SOCIAUX AU 31 DECEMBRE 2013

Bilan et compte de résultat.....	P.70
Annexe aux comptes sociaux.....	P.74
Rapport général des commissaires aux comptes	P.88
Rapport spécial des commissaires aux comptes.....	P.91

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL.....	P.94
--	-------------

BILAN CONSOLIDE – ACTIF

		Montants en K€	
	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Ecarts d'acquisition nets	2.1 & 2.2	1 002	1 002
Immobilisations incorporelles nettes	2.1 & 2.2	2 611	2 469
Immobilisations corporelles nettes (hors Im.plac.)	2.3	915	1 094
Immeubles de placement		-	-
Titres mis en équivalence		-	-
Actifs disponibles à la vente		-	-
Autres actifs financiers non courants	2.4	406	293
Autres actifs non courants	2.5	534	534
Actifs d'impôts différés	2.6	1 885	1 583
Total des Actifs non courants		7 353	6 975
Stocks nets	2.7	5 427	6 132
Créances clients et comptes rattachés - nettes	2.8 & 2.9	11 635	11 658
Autres créances nettes	2.8 & 2.9	933	1 523
Actifs financiers de transaction		-	-
Actifs financiers dérivés		-	-
Impôts courants		102	11
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2.10	2 621	2 226
Actifs détenus en vue d'être cédés	2.11	-	419
Total des Actifs courants		20 718	21 969
TOTAL DE L'ACTIF		28 071	28 944

BILAN CONSOLIDE – PASSIF

	Montants en K€		
	Notes	31 décembre 2013	31 décembre 2012
Capital social	2,12	4 000	4 000
Primes d'émission		640	640
Réserves consolidées		13 495	15 098
Ecart de conversion		360	336
Résultat net		- 1 096	- 1 545
Total des Capitaux Propres		17 399	18 529
<i>Dont Part du groupe</i>		17 445	18 201
<i>Dont Intérêts minoritaires</i>	2,12	- 47	329
Emprunts et dettes financières	2,13	49	800
Autres passifs financiers		-	-
Avantage du personnel	2,14	208	208
Provisions - non courant		-	-
Passifs d'impôts différés		-	-
Total des Passifs non courants		257	1 008
Emprunts et dettes financières	2,13	3 526	2 389
Concours bancaires	2,13	53	110
Dettes fournisseurs		4 334	4 167
Autres dettes		1 728	2 089
Provisions courantes	2,14	589	475
Passifs financiers dérivés		-	-
Impôts courants		185	177
Autres passifs courants		-	-
Passifs détenus en vue d'être cédés		-	-
Total des Passifs courants		10 415	9 407
TOTAL DU PASSIF		28 071	28 944

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

	Montants en K€		
	Notes	Année 2013	Année 2012
Chiffres d'affaires (I)	3,1	25 775	28 689
Achats consommés		- 13 416	- 14 285
Marge brute		12 359	14 404
<i>Taux de marge brute (en %)</i>		<i>47,9%</i>	<i>50,2%</i>
Autres produits de l'activité (II)		-	-
Produits des activités ordinaires (I+II)		25 775	28 689
Charges de personnel	3,2	- 4 970	- 5 758
Charges externes		- 6 776	- 7 687
Impôts et taxes		- 347	- 415
Dotations nettes aux amort. et pertes de valeur	3,3	- 403	- 494
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeur	3,3	- 378	- 84
Autres charges d'exploitation nettes des produits		- 281	- 326
Résultat opérationnel courant		- 796	- 360
Autres charges opérationnelles	3,4	- 389	- 1 126
Résultat opérationnel		- 1 185	- 1 486
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	3,5	1	2
Coût de l'endettement financier brut	3,5	- 44	- 81
Coût de l'endettement financier net	3,5	- 43	- 79
Autres produits et charges financiers		- 19	- 16
Charges d'impôt sur le résultat	3.6 & 3.7	151	36
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence		-	-
Résultat net avant résultat des activités arrêtées ou en cours de cession		- 1 096	- 1 545
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-
RESULTAT NET		- 1 096	- 1 545
- part du groupe		- 894	- 1 524
- intérêts minoritaires		- 202	- 21
<i>Résultat net (part du groupe) par action en euros</i>		- 0,113	- 0,193
<i>Résultat net (part du groupe) dilué par action en euros</i>		- 0,113	- 0,193

ETAT DU RESULTAT GLOBAL

	Montants en K€	
	Année 2013	Année 2012
Résultat net consolidé de la période	- 1 096	- 1 545
Ecart de conversion	47	1
Réévaluation des instruments dérivés de couverture	-	-
Réévaluation des actifs disponibles à la vente	-	-
Impôts	-	-
Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres recyclables en résultat	47	1
Réévaluation des immobilisations	-	-
Ecart actuariels sur les régimes à prestations définies	15	-
Impôts	- 3	-
Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres non recyclables en résultat	12	-
Total des gains et pertes comptabilisées directement en capitaux propres	59	1
Total du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	- 1 037	- 1 544
Dont:		
- part du groupe	- 862	- 1 523
- part des minoritaires	- 175	- 21

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

	Montants en K€	
	31 décembre 2013	31 décembre 2012
RESULTAT NET CONSOLIDE y compris intérêts minoritaires	- 1 096	- 1 545
Part dans les résultats des sociétés mises en équivalence, nette des dividendes reçus	-	-
Dotations nettes aux Amortissements et provisions	357	- 312
Gains et pertes latents liés aux variations de juste-valeur	-	-
Charges et produits calculés liés aux stock-options et assimilés	-	-
Autres produits et charges calculés	- 31	- 5
Plus et moins values de cession	247	1 838
Profits et pertes de dilution	-	-
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier	- 523	- 24
Coût de l'endettement financier net	44	81
Charge d'impôt de la période, y compris impôts différés	- 151	- 36
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT avant coût de l'endettement financier et impôt	- 630	21
Impôts versés	- 146	- 240
Augmentation (-) / Diminution (+) des clients et autres débiteurs	1 074	- 1 036
Augmentation (-) / Diminution (+) des stocks	667	2
Diminution (-) / Augmentation (+) des fournisseurs et autres créditeurs	- 798	- 140
Autres mouvements	- 3	- 5
VARIATION DU BFR lié à l'activité	794	- 1 419
Flux net de trésorerie généré par l'activité	164	- 1 398
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Décaiss / acquisition immos incorporelles	- 18	- 27
Décaiss / acquisition immos corporelles	- 226	- 231
Encaiss / cession d'immos corp et incorp	164	800
Subventions d'investissement encaissés	-	-
Décaiss / acquisition immos financières	- 10	- 7
Encaiss / cession immos financières	30	105
Trésor.nette /acquisitions & cessions de filiales	24	1
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	- 36	641
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital ou apports	2	-
Sommes reçues lors de l'exercice des stock-options	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la mère	-	-
Dividendes versés aux minoritaires	- 17	-
Variation des autres fonds propres	1	- 18
Encaissements provenant d'emprunts	2 819	1 467
Remboursement d'emprunts	- 2 473	- 741
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	332	708
VARIATION DE TRESORERIE	460	- 49
Incidences des variations de taux de change	- 8	3
TRESORERIE A L'OUVERTURE	2 116	2 164
Reclassement de trésorerie	-	-
TRESORERIE A LA CLOTURE	2 568	2 116

VARIATION DE LA SITUATION NETTE CONSOLIDÉE

Montants en K€

Situation nette - part du groupe	Capital	Primes	Réserve s	Résultat de l'exercice	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres part du groupe	Minoritaire s	Capitaux propres
Situation au 31/12/2011	4 000	640	16 467	-1 868	507	19 747	350	20 097
Mouvements de la période								
Résultat 2011 (part du groupe)			-1 868	1 868				
Augmentation de capital								
Résultat 2012 (part du groupe)				-1 524		-1 524	-21	-1 545
- Ecart de conversion						-7		
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture								
- Réévaluation des actifs disponibles à la vente								
- Réévaluation des immobilisations								
- Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies								
- Impôts								
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					-7	-7		-7
Distributions effectuées						0		0
Actions propres (acquisitions / cessions)						0		0
Ajustements sur résultats antérieurs						0		0
Variation de périmètre			-16			-16		-16
Ajustements divers						1		1
Situation au 31/12/2012	4 000	640	14 583	-1 524	500	18 200	329	18 529
Mouvements de la période								
Résultat 2012 (part du groupe)			-1 524	1 524				
Augmentation de capital							2	2
Résultat 2013 (part du groupe)				-894		-894	-202	-1 096
- Ecart de conversion						20	26	
- Réévaluation des instruments dérivés de couverture								
- Réévaluation des actifs disponibles à la vente								
- Réévaluation des immobilisations								
- Ecart actuariel sur les régimes à prestations définies						15		
- Impôts						-3		
Variations des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres					32	32	26	58
Distributions effectuées						0	-17	-17
Actions propres (acquisitions / cessions)			10			10		10
Ajustements sur résultats antérieurs						0		0
Variation de périmètre			6			6	-66	-60
Ajustements divers			91			91	-119	-28
Situation au 31/12/2013	4 000	640	13 166	-894	532	17 445	-47	17 399

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

AU 31 DECEMBRE 2013

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013, qui font apparaître un chiffre d'affaires consolidé de **25 775 K€** et un résultat déficitaire net après impôt de **1 096 K€**.

Sauf mention expresse contraire, les comptes sont exprimés en milliers d'euros.

1- PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1-1 Contexte général et référentiel comptable

Les états financiers du groupe ULRIC DE VARENS arrêtés au 31 décembre 2013 ont été établis en conformité avec le référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) publié par l'IASB (International Accounting Standards Board) au 31 décembre 2013 et dont le règlement d'adoption était paru au Journal Officiel de l'Union européenne à la date de clôture des comptes. Ce référentiel est disponible sur le site suivant :

http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_fr.htm#adopted-commission.

Ces principes et méthodes comptables sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2012, à l'exception des nouvelles normes et interprétations IFRS applicables à compter du 1er janvier 2013, présentées ci-dessous.

- Amendement à IAS 1 – «Présentation des autres éléments du résultat global». Cet amendement a pour objectif de distinguer les éléments composant « les autres éléments du résultat global » appelés à un reclassement ultérieur en résultat net, des éléments qui ne peuvent faire l'objet d'un recyclage en résultat net. La mise en œuvre de cet amendement a conduit le groupe à modifier quelques éléments de présentation des autres éléments du résultat global.

- IAS 19 révisée – «Avantages du personnel»: l'objectif de la norme est de prescrire un mode de comptabilisation et de présentation des avantages du personnel. Les modifications introduites sont les suivantes :

- comptabilisation immédiate des coûts des services passés non acquis en résultat net,
- comptabilisation en résultat financier d'une charge d'intérêt nette correspondant à la charge d'intérêt sur les engagements nette des produits sur les actifs de couverture,

- estimation du taux de rendement des actifs sur la base du taux d'actualisation de l'engagement ;
- élimination de la possibilité de différer la comptabilisation de tout ou partie des écarts actuariels (méthode dite du corridor). Cette option n'ayant jamais été retenue par le groupe, aucun impact n'est constaté sur ses comptes.
- comptabilisation des écarts actuariels en « autres éléments du résultat global ».

La première application d'IAS 19 révisée constitue un changement de méthode tel que défini par IAS 8. Toutefois l'impact sur les comptes n'étant pas significatif, le groupe n'a pas retraité l'information sur les périodes antérieures.

- Amendement IFRS 7 – « Informations à fournir – transfert d'actifs financiers » : Cet amendement a pour objectif d'améliorer la compréhension d'opérations de transfert d'actifs financiers et des risques éventuels qui demeureraient dans l'entité. Cet amendement a conduit à fournir une information complémentaire sur les actifs financiers du groupe.

Les comptes consolidés du groupe ne sont pas impactés par les textes suivants qui sont d'application obligatoire à compter du 1er janvier 2013 :

- IFRS 13 – « Evaluation de la juste valeur »,
- IFRIC 20 – « Frais de découverte ».

Le Groupe n'a pas anticipé de normes et interprétations dont l'application n'est pas obligatoire au 31 décembre 2013. Par ailleurs, le Groupe n'anticipe pas d'effet significatif de l'application des nouvelles normes sur la consolidation IFRS 10 « Etats financiers consolidés », IFRS 11 « Partenariats » et IFRS 12 « Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités » qui seront applicables au 1^{er} janvier 2014.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2013 ainsi que les notes y afférent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 15 avril 2014. Conformément à la législation française, ils seront considérés comme définitifs lorsqu'ils auront été approuvés par les actionnaires lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en juin 2014.

Les actions de la société ULRIC DE VARENS sont cotées au Compartiment C – EURONEXT PARIS (Code ISIN FR0000079980 – ULDV).

1-2 Méthodes et périmètre de consolidation

Les sociétés dans lesquelles la société ULRIC DE VARENS SA exerce un contrôle exclusif sont consolidées selon la méthode d'intégration globale :

	Siège	% de détention	
		31/12/2013	31/12/2012
<u>Sociétés françaises</u>			
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	Paris	100%	100%
VARENS SHOP SAS (1)	Paris	-	100%
<u>Sociétés étrangères</u>			
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	Madrid	100%	100%
ULRIC DE VARENS GMBH	Berlin	100%	100%
VARENS ITALIA SRL	Milan	85%	85%
VARENS HELLAS LTD	Athènes	80%	80%
VARENS MEXICO SA DE CV	Mexico	60%	60%
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	Singapour	70%	70%
VARENS ROMANIA SRL	Bucarest	85%	85%
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	Moscou	95%	95%
PARFUMVARENS KOZMETİK (2)	Istanbul	51%	-
<u>Sociétés déconsolidées au 01/01/2013</u>			
VARENS MIDDLE EAST FZCO	Dubai	70%	70%

(1) Suite à la cession de la totalité des titres de la société Varens Shop à sa filiale Parfums Ulric de Varens, cette dernière a procédé le 31 décembre 2013 à une dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine. Cette opération juridique n'a aucune incidence sur les comptes consolidés du groupe. Elle répond à un objectif de simplification administrative.

(2) filiale créée en Turquie au cours du premier semestre 2013.

• Méthodes de consolidation

Les filiales sont consolidées à compter de la date du transfert effectif du contrôle au Groupe et ne sont plus consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé ; le résultat des filiales acquises ou cédées au cours de l'exercice est inclus dans le compte de résultat consolidé, respectivement, depuis la date d'acquisition ou jusqu'à la date de cession.

Le contrôle consiste en la capacité de diriger les politiques financières et opérationnelles d'une entité en vue de bénéficier des résultats de ses activités. L'évaluation du contrôle prend également en compte les droits de vote potentiels qui peuvent être exercés ou qui sont convertibles au moment de cette évaluation. Les états financiers des filiales sont intégrés ligne à ligne dans les comptes consolidés et les intérêts ne conférant pas le contrôle sont présentés distinctement au sein des capitaux propres. La part le résultat revenant aux intérêts minoritaires est également présentée distinctement dans le compte de résultat.

Par application d'IAS 27, les effets des augmentations ou diminutions de pourcentages d'intérêt sans conséquence sur le contrôle d'une filiale sont constatés en capitaux propres.

La perte de contrôle exclusif donne lieu à la comptabilisation d'un résultat global de cession quand bien même un intérêt résiduel serait conservé.

Toutes les sociétés incluses dans la consolidation ont la même date de clôture de leurs comptes.

Les sociétés sans activité ne sont pas consolidées.

Il n'existe pas d'entités sous influence notable ou contrôlées conjointement.

Les méthodes d'évaluation des sociétés du groupe sont homogènes avec celles utilisées par la société mère.

Les comptes, transactions et résultats entre sociétés du groupe sont éliminés.

La conversion des comptes exprimés en devises est effectuée selon la méthode du cours historique pour les capitaux propres, du cours moyen pour le compte de résultat et du cours de clôture pour les postes du bilan. Les écarts de change sont constatés dans les autres éléments du résultat global.

1-3 Utilisation d'estimations

L'établissement des états financiers consolidés conformément aux normes comptables internationales implique que le groupe procède à des estimations et utilise certaines hypothèses susceptibles d'impacter la valeur des actifs, des passifs, des capitaux propres et le résultat du groupe.

Ces estimations et hypothèses portent essentiellement sur l'évaluation des écarts d'acquisition et des autres actifs incorporels, les provisions, les engagements de retraite et les impôts différés. Les estimations utilisées par le groupe sur ces différents thèmes sont détaillées dans les notes ci-après.

1-4 Chiffres d'affaires

Le chiffre d'affaires est reconnu dès lors que les risques et avantages inhérents à la propriété des biens ont été transférés au client.

Les remises, ristournes et retours de produits sont comptabilisés en déduction du chiffre d'affaires, tout comme les avantages accordés aux distributeurs ou consommateurs, résultant en une sortie de trésorerie, tels que la coopération commerciale, les coupons, les escomptes et les programmes de fidélisation.

Les remises, ristournes, provisions pour retours et avantages accordés aux clients sont comptabilisés simultanément à la reconnaissance des ventes, lorsqu'ils peuvent être estimés de façon raisonnablement fiable, en se basant sur les données statistiques issues de l'expérience passée et sur les conditions contractuelles.

Le groupe agissant en tant que principal et non en tant qu'agent, les produits accessoires (refacturations de coûts de transports et d'assurance) sont inclus dans le chiffre d'affaires.

1-5 Frais publi-promotionnels et charges de publicité et assimilées

Conformément à la norme IAS 38 amendée, les frais publi-promotionnels (échantillons, PLV, catalogues) sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au cours duquel ils ont été mis à la disposition du groupe.

Les participations publicitaires correspondant à des opérations de publicité, mise en avant, référencement et charges assimilées sont constatées en charges externes. Les autres charges issues des accords de participations publicitaires (« marges arrière ») sont déduites du chiffre d'affaires.

1-6 Ecart d'acquisition

Conformément à IFRS 3, la méthode de l'acquisition est utilisée pour comptabiliser l'acquisition de nouvelles activités par le Groupe. Le prix d'une acquisition correspond à la juste valeur, à la date d'acquisition, des éléments de rémunération remis au vendeur par le Groupe en échange du contrôle de l'acquése en excluant tout élément qui rémunère une transaction distincte de la prise de contrôle. Les éléments du prix d'acquisition comprennent :

- les actifs remis au vendeur ;
- les passifs encourus ou éventuels ;
- les instruments de capitaux propres émis par le Groupe ;
- les ajustements éventuels du prix d'acquisition.

Les coûts directs liés à l'acquisition sont comptabilisés en charge de la période au cours de laquelle ils sont encourus dans le poste « Autres charges opérationnelles », à l'exception :

- des frais d'émission d'instruments de capitaux propres émis en rémunération d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des capitaux propres,
- des coûts liés aux dettes financières contractées dans le cadre d'un regroupement d'entreprises qui sont déduits des dettes financières correspondantes.

Les actifs identifiables acquis, les passifs identifiables et les passifs éventuels assumés lors d'un regroupement d'entreprises sont initialement évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Pour chaque regroupement d'entreprises, le Groupe doit évaluer les intérêts minoritaires soit :

- sur la base de leur quote-part dans l'actif net identifiable de l'acquése évalué à la juste valeur à la date d'acquisition et donc sans comptabilisation d'un goodwill au titre des intérêts minoritaires (méthode du goodwill partiel) ;
- à la juste valeur à la date d'acquisition avec, en conséquence la comptabilisation d'un goodwill à la fois pour la part groupe et pour les intérêts minoritaires (méthode du goodwill complet).

L'écart d'acquisition déterminé à la date de prise de contrôle correspond sur ces bases à la différence entre :

- Le prix d'acquisition au titre de la prise de contrôle constaté à la juste valeur à la date d'acquisition, plus le cas échéant le montant des intérêts minoritaires et pour les acquisitions par étapes, la juste valeur, à la date d'acquisition de la quote-part d'intérêts antérieurement détenue ;
- Le montant net des actifs acquis et passifs assumés évalués à leur juste valeur à la date d'acquisition.

Lorsque le calcul de l'écart d'acquisition aboutit à une différence négative, un profit est comptabilisé directement au compte de résultat.

Les écarts d'acquisition positifs ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur, lorsqu'un événement défavorable intervient et au moins une fois par an, au cours du quatrième trimestre.

Les tests de dépréciation sont effectués sur la base des valeurs d'utilité, estimées à partir des flux prévisionnels de trésorerie et d'une valeur terminale actualisée, d'un taux de croissance à l'infini de 3% et d'un taux d'actualisation de 9,5% (taux après impôt appliqué à des flux après impôt).

L'utilisation de flux de trésorerie prévisionnels actualisés est privilégiée pour déterminer la valeur recouvrable, à défaut de référence de transactions récentes similaires facilement disponibles.

1-7 Immobilisations incorporelles

1-7.1 Marques

Les marques acquises figurent au bilan à leur coût d'acquisition diminué du cumul des pertes de valeur.

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Celui-ci résulte d'une évaluation faite par un expert indépendant à l'occasion de l'apport effectué par le fondateur. Le Groupe a qualifié ses marques comme des immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie.

Les marques ne sont donc pas amorties et font l'objet d'un test de dépréciation conformément à la norme IAS 36 lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an. Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable retenue lors de l'évaluation initiale.

1-7.2 Droits au bail, fonds de commerce et assimilés

Les droits au bail, fonds de commerce et droits d'entrée versés lors de l'acquisition de boutiques sont comptabilisés en immobilisations incorporelles. Conformément à la norme IAS 38, leur valeur brute correspond aux coûts d'acquisition, y compris les honoraires, droits et frais d'actes liés.

Ces immobilisations ne sont pas amorties et font l'objet d'une revue de leur valorisation lors de la survenance d'événements susceptibles de remettre en cause leur valeur et dans tous les cas au minimum une fois par an.

Une dépréciation est constituée si la valeur recouvrable devient inférieure à la valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée de la valeur vénale ou de la valeur d'usage déterminée au niveau de la filiale concernée (en fonction des flux de trésorerie futurs actualisés, estimés sur la base des perspectives de croissance), sauf dans le cas de fonds de commerces ou droits au bail dont la

cession est envisagée, pour lesquels la valeur vénale est appliquée. Cette dernière a été déterminée par référence au marché à dire d'expert.

1-7.3 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles sont à durée de vie définie. Elles sont comptabilisées à leur coût historique et sont amorties linéairement sur leur durée d'utilité (entre 1 à 5 ans).

1-8 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition moins les amortissements et les pertes de valeur.

Les immobilisations corporelles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif sur leur durée d'utilité prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes :

	Durées
Constructions	15 à 20 ans
Installations techniques, matériel et outillage	5 à 10 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel de transport	5 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

Une dépréciation est constatée de telle sorte que la valeur actuelle des immobilisations corporelles ne soit pas inférieure à la valeur nette comptable.

Les contrats de crédit-bail immobiliers sont retraités afin de refléter le coût d'acquisition de ces biens en immobilisations et en dettes financières. Lesdits biens sont amortis sur une durée de 15 ans.

Les autres contrats de crédit-bail, peu significatifs, n'ont pas fait l'objet de retraitement.

1-9 Stocks

Les stocks sont valorisés au prix de revient. Celui-ci correspond à la méthode FIFO.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix de revient est supérieur à la valeur probable de réalisation.

1-10 Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

1-11 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés selon la méthode du report variable. Ils résultent essentiellement :

- des différences temporaires existant entre le résultat comptable et le résultat fiscal,
- des retraitements de consolidation,
- des déficits fiscaux dans la mesure où leur récupération s'avère probable eu égard aux perspectives d'avenir telles qu'elles ressortent des budgets établis par la direction.

1-12 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont analysées comme des actifs disponibles à la vente et sont donc comptabilisées au bilan à leur juste valeur correspondant au cours de bourse. Les variations de juste valeur sont enregistrées directement en capitaux propres. Une diminution notable ou prolongée de la juste valeur en dessous du prix d'achat est considérée comme une preuve objective de dépréciation.

1-13 Actifs détenus en vue d'être cédés

Conformément à la norme IFRS 5, les actifs non courant sont classés en « actifs détenus en vue d'être cédés » lorsqu'ils sont disponibles et que leur valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une transaction de vente plutôt que par l'utilisation continue. Ils sont comptabilisés à leur juste valeur diminuée du coût de la vente et sont présentés sur une ligne isolée à l'actif du bilan.

1-14 Provisions

Conformément à l'IAS 37 « provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) du groupe à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie et du taux de rotation du personnel (voir note 2-14).

Provision pour retour de marchandises

Cette provision est destinée à couvrir la perte liée aux retours de coffrets ou de marchandises vendus en fin d'année aux centrales de la grande distribution.

1-15 Gestion des risques financiers

Les sociétés du Groupe n'ont pas recours à des instruments dérivés et, selon les règles internes, elles ne doivent prendre aucune position spéculative.

Risque de liquidité et d'exigibilité

La société et ses filiales ont contracté divers emprunts, contrats de crédit-bail et lignes de crédit.

Les emprunts et crédit-baux sont garantis par des sûretés sur les actifs financés et/ou par des ratios financiers déterminés au niveau local ou consolidé. Ces ratios financiers sont généralement basés sur des rapports du type :

- Maintien d'un total de fonds propres consolidés égal ou supérieur à 10 M€ et d'un fonds de roulement positif ;
 - respect des ratios suivants au niveau consolidé :
 - . fonds propres/total bilan ;
 - . dettes à moyen et long terme ^(*)/fonds propres ;
 - . dettes à moyen ou long terme ^(*)/CAF ;
 - . frais financiers ^(*)/EBE.
- (*) retraités du crédit-bail*

Chaque année, la société procède au calcul de ces ratios. Au 31 décembre 2013, l'ensemble de ces covenants est respecté.

Le Groupe n'anticipe pas de risque de liquidité significatif dans un futur proche.

Risque de taux

Dans le but de financer certaines de ses acquisitions, la société et ses filiales ont souscrit des emprunts, crédit-baux et lignes de crédit qui sont basés soit sur un taux d'intérêt fixe, soit sur un taux variable.

Le groupe bénéficie d'une ouverture de crédit de 800 K€, non utilisée au 31 décembre 2013. Cette ouverture de crédit a été assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Pour cet emprunt, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt puisse augmenter dans le futur et avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

	31/12/2013	31/12/2012
Dettes à taux fixe ⁽¹⁾	23 %	62 %
Dettes à taux variable ⁽¹⁾	77 %	38 %

(1) hors concours bancaires, basés sur des taux variables

L'endettement net du Groupe (Dettes financières y compris Concours bancaires – Disponibilités y compris VMP) est de 1 007 K€ au 31/12/2013, contre un endettement net de 1 072K€ au 31/12/2012.

Risque de change

Le groupe réalise moins de 10 % de ses ventes en devises autres que l'euro.

Dans ce contexte, le Groupe n'a pas eu recours à des instruments de couverture du risque de change. Il ne peut être exclu que les variations de taux de change puissent dans le futur avoir un effet négatif sur la valeur nette du Groupe, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

1-16 Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation, ainsi que sa stratégie de développement.

Pour préserver et ajuster la structure de son capital, le Groupe peut ajuster le montant des dividendes versés aux actionnaires, émettre de nouvelles actions ou vendre des actifs.

Le ratio Endettement net / Capitaux propres consolidés est de :
+5.8 % au 31/12/2013 contre +5.8 % au 31/12/2012.

Le Groupe n'a opéré aucun changement par rapport à l'exercice précédent, sur les objectifs, la politique et la procédure de gestion de son capital.

1-17 Autres charges opérationnelles

Les autres charges opérationnelles correspondent à des charges clairement identifiées, ayant un caractère inhabituel et significatif.

1-18 Résultat par action

Le calcul du résultat par actions tient compte du nombre d'actions composant le capital social déduction faite des actions propres, soit un dénominateur utilisé de 7 899 706 titres au 31/12/2013.

La société ne possède pas d'instruments de capitaux propres dilutifs tels que les bons de souscriptions d'actions par exemple.

1-19 Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le Groupe participe à des régimes de retraite à prestations définies par le biais d'indemnités de fin de carrières, excluant toutes indemnités facultatives de retraite. Ces droits sont provisionnés et déterminés de la façon suivante :

- la méthode actuarielle utilisée est la méthode dite des unités de crédits projetées qui stipule que chaque période de service donne lieu à constatation d'une unité de droit à prestation et évalue séparément chacune de ces unités pour obtenir l'obligation finale;
- ces calculs intègrent des hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et de projection des salaires futurs ;
- aucun actif n'est attaché à la couverture de ce régime et par conséquent le groupe n'est pas exposé à des risques associés.

2- NOTES SUR LE BILAN

2-1 Ecarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles

Ecarts d'acquisition

Valeurs brutes	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
Sur PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	1 002	-	-	1 002
Sur VARENS ESPAÑA	337	-	-	337
TOTAL	1 339	-	-	1 339

Dépréciations	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
Sur PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	-	-	-	-
Sur VARENS ESPAÑA	337	-	-	337
TOTAL	337	-	-	337

Autres immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	Transfert/ variation de périmètre	31/12/2013
Marques	2 439	-	-	-	2 439
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés	40	-	2	412 ⁽¹⁾	450
Autres immob. Incorp et encours	275	18	5	-	288
TOTAL	2 754	18	7	412	3 176

(1) Ce montant correspond aux éléments classés antérieurement en actifs détenus en vue d'être cédés et dont la cession n'est plus envisagée.

Amortissements et dépréciations	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	Transfert/ variation de périmètre	31/12/2013
Marques					
Droit au bail, fonds de commerce et assimilés	24	14	-	254 ⁽²⁾	292
Autres immob. Incorp et encours	261	17	5	-	273
TOTAL	285	31	5	254	565

(2) Montant des dépréciations liées à la boutique dont la cession n'est plus envisagée.

2-2 Tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles

Les tests de dépréciation des écarts d'acquisition, des marques et droits au bail et éléments assimilés sont effectués sur la base des hypothèses mentionnées aux notes 1-6 et 1-7.

Une hausse du taux d'actualisation de 1% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

Une baisse du taux de croissance à l'infini de 1% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

Une baisse du chiffre d'affaires de 5% n'engendrerait pas de risque de perte de valeur.

2-3 Immobilisations corporelles

Valeurs brutes	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	Transfert/ variation de périmètre	31/12/2013
Terrains	90	-	-	-	90
Constructions	1 476	-	-	-	1 476
Matériel et outillage	2 308	196	182	-	2 322
Autres immob. corpo. et encours	1 901	61	225	-3	1 734
TOTAL	5 775	257	407	-3	5 622

Amortissements et dépréciations	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	Transfert/ variation de périmètre	31/12/2013
Constructions	1 226	76	-	-	1 302
Matériel et outillage	1 801	215	161	-	1 855
Autres immob. corpo. et encours	1 654	206	307	-3	1 550
TOTAL	4 681	497	468	-3	4 707

2-4 Actifs financiers non courants

	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	Variation périmètre	31/12/2013
Titres immobilisés	8	9	-	-	17
Titres de participation	285	-	-	144	429
Total brut	293	9	-	144	446
Provisions pour dépréciation	-271	-14	-	-	-285
Total net	22	-5	-	144	161
Dépôts et cautionnements	271	3	29	-	245
TOTAL	293	-2	29	144	406

Au 31/12/2013, il n'existe aucun actif financier non courant échu et non déprécié.

2-5 Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants correspondent aux créances de carry back pour un montant de 534 K€.

2-6 Impôt différés

	31/12/2012	31/12/2013
Différences temporaires résultant de dispositions fiscales	100	48
Différences temporaires sur retraitements de consolidation	-33	5
Reports déficitaires ⁽¹⁾	1 516	1 832
Total	1 583	1 885

(1) Reports déficitaires dont la récupération paraît probable

Le montant total d'impôts différés non activés au 31 décembre 2013 s'élève à 552 K€ et correspond aux déficits fiscaux excédant l'horizon raisonnable de consommation.

Certains impôts différés actifs concernent des sociétés ayant un historique de pertes récentes.

En raison des incertitudes inhérentes à tout processus prévisionnel, les prévisions sur lesquelles sont fondées l'activation des impôts différés sont revues au minimum une fois par an. Les prévisions ont été mises à jour en janvier 2014.

S'agissant des sociétés françaises fiscalement intégrées, la consommation des impôts différés actifs intervient dans l'horizon retenu pour les prévisions, soit cinq ans. La principale hypothèse sous-tendant l'activation des impôts différés porte sur la fermeture du réseau de boutiques.

2-7 Stocks

	31/12/2012	31/12/2013
Matières premières	2 170	2 290
Produits intermédiaires et finis	4 065	3 392
Total brut	6 235	5 682
Provisions pour dépréciation	- 103	- 255
Total net	6 132	5 427

2-8 Créances clients, autres créances et compte de régularisation

	31/12/2012	31/12/2013
Créances clients et comptes rattachés	12 600	8 693
Créances clients cédées *	-	3 898
Autres créances	1 988	1 401
Total brut	14 588	13 992
Provisions pour dépréciation	- 1 407	- 1 424
Total net	13 181	12 568

* Il s'agit de créances clients cédées dans le cadre d'un contrat d'affacturage non déconsolidant.

Les échéances des créances clients s'analysent comme suit :

Au 31/12/2013	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette
Non échues	9 558	-	9 558
Echues			
De 0 à 90 jours	1 834	-	1 834
Plus de 90 jours	1 199	956	243
Total	12 591	956	11 635

Le groupe a souscrit au niveau de ses sociétés françaises, une assurance couvrant les risques de défaillance des clients à l'export.

A l'exception des créances faisant l'objet de provisions, les autres créances nettes sont à moins d'un an.

Aucun client ne représente plus de 10% du chiffre d'affaires consolidé.

2-9 Instruments financiers

Conformément aux amendements des normes IAS 39 et IFRS 7 qui définissent les modalités de classement des actifs financiers et des informations complémentaires à fournir, les principaux instruments financiers détenus par le groupe sont les suivants :

	31/12/2013		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
En milliers d'euros							
Actifs financiers non courants	406	406			406		
Autres actifs non courants	534	534			534		
Créances clients et comptes rattachés - nets	11 635	11 635			11 635		
Autres créances nettes	933	933			933		
Actif financier dérivé (cap d'intérêt)	-	-			-		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 621	2 621	2 621				
Actifs	16 129	16 129	2 621	-	13 508	-	-
Dettes financières courantes	3 575	3 575				3 575	
Concours bancaires	53	53	53				
Dettes fournisseurs	4 334	4 334			4 334		
Autres dettes	1 728	1 728			1 728		
Passifs	9 690	9 690	53	-	6 062	3 575	-

En milliers d'euros	31/12/2012		Ventilation par classe d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Actifs disponibles à la vente	Prêts, créances et autres dettes	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Actifs financiers non courants	293	293			293		
Autres actifs non courants	534	534			534		
Créances clients et comptes rattachés - nets	11 658	11 658			11 658		
Autres créances nettes	1 523	1 523			1 523		
Actif financier dérivé (cap d'intérêt)	-	-			-		
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 226	2 226	2 226				
Actifs	16 234	16 234	2 226	-	14 008	-	-
Dettes financières courantes	2 389	2 389				2 389	
Concours bancaires	110	110	110				
Dettes fournisseurs	4 167	4 167			4 167		
Autres dettes	2 089	2 089			2 089		
Passifs	8 755	8 755	110	-	6 256	2 389	-

Actifs financiers classés en « Juste valeur par résultat »

La juste valeur de la « Trésorerie et des équivalents de trésorerie » est assimilée à leur valeur comptable compte tenu de leur maturité très courte. Par ailleurs, ces actifs financiers sont de niveau 1 (instruments cotés sur un marché actif).

Actifs financiers et passifs financiers classés en « Prêts, créances et autres dettes »

La juste valeur des « Actifs financiers », « Créances clients », « Autres créances », « Fournisseurs » et « Autres dettes courantes » est assimilée à leur valeur au bilan, y compris des éventuelles dépréciations, compte tenu de leurs échéances courtes de paiement.

Passifs financiers classés en « Dettes au coût amorti »

La juste valeur des emprunts et dettes financières à taux fixe est déterminée pour chaque emprunt par actualisation des flux de trésorerie futurs en retenant les courbes de taux d'intérêt obligataire à la clôture de l'exercice et avec prise en compte du spread correspondant à la classe de risque du Groupe.

La valeur comptable des concours bancaires courants et autres emprunts à taux variable constitue une approximation raisonnable de leur juste valeur.

- Créances cédées

Le groupe a mis en place début 2013 un contrat d'affacturage pour un montant plafonné à 2 500 K€. La norme IAS 39 soumet la décomptabilisation des actifs financiers, notamment, au transfert de la quasi-totalité des risques et avantages liés à la propriété de ces actifs cédés. Les dites créances ne font l'objet d'aucune déconsolidation dès lors que le groupe conserve notamment le risque d'irrecouvrabilité.

L'affacturage se traduit dans les comptes consolidés par une dette nette des réserves de garantie évaluée à 2 761 K€ et présentée au passif en « dettes financières ».

- Cap d'intérêt

Le groupe bénéficie d'une couverture contre les risques d'une hausse des taux variables (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%. Cet actif financier est évalué pour une valeur nulle.

2-10 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2012	31/12/2013
Sicav monétaires	1	1
Obligations		
Instruments financiers		-
Disponible Factor		916
Autres disponibilités	2 225	1 704
Total	2 226	2 621

Rapprochement entre la trésorerie figurant dans le tableau de flux de trésorerie et les postes du bilan :

	31/12/2012	31/12/2013
Trésorerie et équivalents de trésorerie	2 226	2 621
Concours bancaires	110	53
Trésorerie nette au bilan	2 116	2 568
Trésorerie selon TFT à la clôture	2 116	2 568

2-11 Actifs détenus en vue d'être cédés

Au 31 décembre 2013, le groupe poursuit son processus de fermeture de boutiques. La valeur actuelle des immobilisations incorporelles et corporelles attachées aux boutiques dont la fermeture est prévue ou en cours a été considérée comme nulle. Lesdites immobilisations ont été totalement dépréciées.

2-12 Capitaux propres – intérêts minoritaires

Le capital social de la société consolidante s'élève à 4.000 K€ et est divisé en 8.000.000 actions, d'une valeur nominal de 0,50 €, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Les actions propres détenues par la société (au nombre de 100 294, pour une valeur brute de 542 K€ au 31 décembre 2013) ont été imputées sur les réserves consolidées.

Ces actions ont été acquises au cours moyen de 5,41 € et présentent un cours de clôture de 4,11 €.

La variation de la situation nette consolidée part du groupe figure avec les autres états financiers au 31 décembre 2013 (bilan, compte de résultat et tableau de flux de trésorerie).

La variation de la part des minoritaires est détaillée ci-après.

<i>Situation nette – intérêts minoritaires</i>	31/12/2012	31/12/2013
Part des réserves des minoritaires	349	155
Part de résultat des minoritaires	-21	-202
Total intérêts des minoritaires	328	-47

2-13 Dettes financières

<i>Détail</i>	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
Emprunts auprès Ets. Crédit	1 840	61	1 528	373
Emprunts auprès des associés et sociétés liées	1 342	-	904	438
Concours bancaires courants	110	53	110	53
Autres dettes financières diverses	6	3	6	3
Dette factor	-	2 761	-	2 761
Total	3 298	2 878	2 548	3 628

<i>Ventilation par échéance</i>	<i>Moins d'1 an</i>	<i>Plus d'1 an Moins de 5 ans</i>	<i>Plus de 5 ans</i>	<i>Total</i>
Emprunts auprès des Ets de crédit	324	49	-	373
Emprunts auprès des associés et sociétés liées	438		-	438
Concours bancaires courants	53		-	53
Autres dettes financières diverses	3		-	3
Dette factor	2 761		-	2 761
Total	3 579	49	-	3 628

2-14 Provisions pour risques et charges

<i>Provisions non courantes</i>	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
Indemnités de départ à la retraite	208	15	15	208
Total	208	15	15	208

Provisions pour indemnités de départ à la retraite

Les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi en vigueur au sein du groupe entrent dans la catégorie des régimes à prestations définies.

Les engagements sont évalués sur la base des dispositions issues de la loi et des conventions collectives applicables et en utilisant les hypothèses suivantes :

- une rupture conventionnelle à l'âge de 70 ans,

- un taux de charges sociales patronales de 50% pour l'ensemble des salariés,
- la revalorisation annuelle des salaires est majorée de 0,50% par rapport à l'inflation,
- un taux de rotation annuelle de 6 % à 14% pour les cadres, de 3 à 12 % pour les non-cadres selon leur lieu de travail et nul pour les salariés de plus de 50 ans,
- les tables de mortalité TD17100 et 17120 pour respectivement, la population masculine et féminine,
- un taux actuariel de 3,17% correspondant à l'indice « Iboxx corporate AA».

Conformément à la norme IAS 19, la décomposition de la variation de la provision pour indemnités de départ à la retraite est présentée ci-dessous :

	Engagement au 31/12/2012	Coûts des services rendus (1)	Coûts financiers (2)	Gains et pertes actuariels (3)	Engagement au 31/12/2013
Indemnités de départ à la retraite	208	11	4	-15	208
Total	208	11	4	-15	207

(1) Coûts comptabilisés en charges de personnel.

(2) Coûts comptabilisés en charges d'intérêt.

(3) Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en « autres éléments du résultat global ». Le gain actuariel de 15 K€ est réalisé en raison de l'évolution des taux d'actualisation (3.17% en 2013 contre 2.69% en 2012).

Provisions pour charges diverses

Provisions	31/12/2012	Augmentations	Diminutions		31/12/2013
			Utilisées	Non utilisées	
Provision prud'hommes	222	124	64	-	282
Provision pour retours coffrets & marchandises	252	307	252	-	307
Total	474	431	316	-	589

Litiges et actions en justice

Outre les risques prud'hommaux, l'appréciation des risques inhérents aux actions en justice qui résultent de la conduite normale des affaires n'a pas conduit le groupe à constituer de provisions autres que celles traduites dans les comptes.

2-15 Passif courant

La totalité des dettes et provisions composant le passif courant est à moins d'un an.

3- NOTES SUR LE COMPTES DE RESULTAT

3-1 Informations sectorielles

Répartition du chiffre d'affaires par secteur géographique

Zone géographique	31/12/2012	31/12/2013
France	7 078	7 079
Europe	9 045	7 603
Reste du monde	12 566	11 093
Total	28 689	25 775

Répartition du résultat opérationnel courant et de l'actif net non courant par secteur opérationnel

	2013				Eléments de réconciliation		Consolidé
	Parfums Ulric de Varens	Varens Shop	Allemagne	Autres filiales étrangères	Non affectés	Eliminations intragroupe	
Chiffre d'affaires	22 161	3 743	4 185	3 047	2 287	-9 648	25 775
Marge brute	8 792	1 030	1 769	1 272	2 284	-2 788	12 359
Résultat opérationnel courant	-66	-677	489	-763	221	0	-796
Actifs nets non courants	1 979	152	13	66	3 024	-300	4 934

	2012				Eléments de réconciliation		Consolidé
	Parfums Ulric de Varens	Varens Shop	Allemagne	Autres filiales étrangères	Non affectés	Eliminations intragroupe	
Chiffre d'affaires	24 223	4 233	4 555	3 607	2 371	-10 300	28 689
Marge brute	10 132	1 276	1 972	1 596	2 368	-2 940	14 404
Résultat opérationnel courant	607	-1 541	790	-465	249	0	-360
Actifs nets non courants	2 011	135	14	105	3 093	-500	4 858

Les secteurs opérationnels sont constitués par les structures juridiques au travers desquelles il exerce ses activités. Les entités ne remplissant pas les seuils quantitatifs de présentation sont regroupées comme le permet IFRS 8.

Les éléments non affectés en résultat sont constitués des frais de siège, des frais de créations marketing et des opérations de gestion des marques de la société mère. Les actifs nets non courants non affectés correspondent principalement aux marques.

3-2 Charges de personnel et effectifs

Charges de personnel	31/12/2012	31/12/2013
Rémunérations	4 006	3 487
Charges sociales	1 726	1 483
Participation des salariés	26	-
Total	5 758	4 970

Effectif moyen permanent	31/12/2012	31/12/2013
Cadres	27	25
Agents de maîtrise	18	17
Employés	72	63
Total	117	105

3-3 Dotations nettes aux amortissements et provisions et pertes de valeurs

	31/12/2012	31/12/2013
Dotations nettes aux amortissements	494	403
Dotations nettes aux pertes de valeurs s/actifs immobilisés		
Dotations nettes aux amortissements et pertes de valeurs	494	403
Dotations nettes aux provisions :		
- sur créances	16	17
- sur stocks	-12	237
- pour risques et charges	80	124
Dotations nettes aux pertes et valeurs		
Dotations nettes aux provisions et pertes de valeurs	84	378
Total	578	781

Lorsque l'imputation était possible, les reprises de provisions correspondant à des provisions utilisées, ont été imputées sur les postes de charges concernés.

3-4 Autres charges opérationnelles (non courantes)

Les autres charges opérationnelles non courantes incluent les éléments ci-dessous :

- Pertes de valeur sur actifs : il s'agit des dépréciations d'actifs non courants, corporels et incorporels,
- Résultats de cession non récurrents : il s'agit des plus ou moins-values de cession sur les actifs corporels et incorporels, liées à la fermeture des boutiques en propre,
- Autres charges non courantes: cette rubrique correspond aux autres charges liées à la fermeture de boutiques.

	31/12/2012	31/12/2013
Autres charges opérationnelles :		
- Dotations nettes aux pertes de valeurs sur actifs non courants	812	-121
- Résultats de cession non récurrents	204	225
- Autres charges non courantes	110	285
Total	1 126	389

Ces charges sont affectables au secteur VARENS SHOP à hauteur de 360 K€ et au secteur « Autres filiales étrangères » pour 29 K€.

3-5 Coût de l'endettement financier net

Le coût de l'endettement financier net peut être détaillé comme suit :

Coût de l'endettement financier net	31/12/2012	31/12/2013
Intérêts s/ emprunts auprès des établissements de crédits	59	23
Intérêts s/ emprunts auprès d'associés & sociétés liées	19	15
Intérêts s/ les engagements nettes des produits (IAS19)		4
Autres charges financières	3	2
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	2	1
Coût de l'endettement financier net	79	43

3-6 Impôts courants et impôts différés

	31/12/2012	31/12/2013
Impôts exigibles	240	146
Impôts différés	-276	-297
Total impôts	-36	-151

L'ensemble des sociétés françaises est soumis au régime d'intégration fiscale.

3-7 Preuve de l'impôt

	31/12/2013
Résultat consolidé avant impôt	-1 247
Charge d'impôt théorique au taux national d'imposition	370
Effet des différences permanentes (charges non déductibles et produits non imposables)	205
Effet des retraitements sans impôt différé	-200
Effet des déficits reportables, crédits d'impôts, taxations à des taux réduits & divers	-224
Effet des impôts différés consolidés (effet de la variation des taux & dérive)	
Impôt consolidé	151

4- AUTRES INFORMATIONS

4-1 Engagements hors bilan

Engagements donnés

Le groupe a consenti des nantissements des fonds de commerce de ses boutiques en garantie des prêts accordés par les banques pour financer les investissements.

Au 31 décembre 2013, 4 nantissements ou promesses de nantissement d'un montant total de 813 K€ ont été consentis en garantie de 312 K€ d'emprunts.

Le groupe a eu recours de façon peu significative à l'escompte d'effets commerciaux.

Engagement reçu

Le groupe bénéficie d'une ouverture de crédit de 800 K€, non utilisée au 31 décembre 2013.

Engagement réciproque

Le groupe a souscrit un contrat d'affacturage qui lui permet de bénéficier d'un financement à court terme représentant au maximum un montant de 2 500 K€. En contrepartie, le groupe reconnaît une dette à hauteur des créances cédées. Cette dette ne présente pas d'échéances contractuelles, elle augmente avec les cessions de créances et diminue lors des règlements des débiteurs.

4-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes consolidés de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2013 et la date d'arrêté des comptes consolidés.

4-3 Parties liées

• Sommes allouées aux dirigeants

Conformément aux informations requises par IAS 24, le montant des rémunérations brutes versées aux membres du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2013 s'élèvent à 190 K€. Ces rémunérations se décomposent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2013
Salaires et avantages en nature bruts	190	190
Jetons de présence		
Charges de retraites spécifiques		
Coût des paiements en actions ou stock-options		
Total	190	190

• Opérations avec des parties liées

Transactions avec la société mère	31/12/2012	31/12/2013
Achat/ ventes de biens et services	-600	-300
Dettes financières	1 183	284
Créances / dettes non financières	-	-
Engagements et garanties reçues	-	-

- La société UVP, actionnaire indirect d'ULRIC DE VARENS S.A. et ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à la société ULRIC DE VARENS S.A des prestations de services pour 300 K€.
- Les dettes financières correspondent à des avances en comptes courants de la société ULRIC CREATIONS, actionnaire direct d'ULRIC DE VARENS S.A.
- Lors de la création de certaines filiales, le groupe s'est associé à des distributeurs locaux. Ces filiales effectuent ainsi des transactions commerciales avec les actionnaires minoritaires ou des entités liées à ces actionnaires minoritaires. Ces transactions sont constituées de ventes de produits des filiales aux distributeurs et de prestations de services fournies par les distributeurs aux filiales. Sont concernées les filiales situées à Singapour, au Mexique et en Roumanie.

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

9 rue Henri Dunant

91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux comptes

35 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

49 avenue d'Iéna

75116 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes consolidés**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur:

- le contrôle des comptes consolidés de la société ULRIC DE VARENS SA tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES CONSOLIDES

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Les écarts d'acquisition et les actifs incorporels à durée de vie indéfinie sont comptabilisés et évalués selon les méthodes décrites dans les notes 1-6 et 1-7 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.
- Les notes 1.11 et 2.6 de l'annexe exposent les règles et les hypothèses retenues pour activer les impôts différés. Nous avons vérifié le caractère approprié des

règles appliquées et avons apprécié les données et hypothèses sous-tendant leur activation, en lien avec les prévisions établies par la direction. Nous nous sommes par ailleurs assurés de la pertinence des informations communiquées en annexe.

- Les notes 1-17 et 3-4 de l'annexe relatent la nature des charges comptabilisées dans la rubrique « Autres charges opérationnelles ». Dans le cadre de notre appréciation des règles et méthodes comptables, nous avons validé le correct classement comptable des charges figurant dans cette catégorie..

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATION SPECIFIQUE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Savigny sur Orge et Paris, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Représentée par Jonathan
HOSENLOPP

HOCHE AUDIT

Représentée par Dominique JUTIER

**RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2014**

Chers actionnaires,

Nous vous avons réuni en assemblée générale ordinaire et extraordinaire pour vous demander de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-135 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.228-92 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

Tous les documents nécessaires à votre information ont été tenus à votre disposition au siège social, dans les conditions prévues par la législation et la réglementation en vigueur. Nous vous demanderons de bien vouloir nous en donner acte.

Nous vous proposons donc d'examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés qui traduisent la situation de la société et du Groupe ULRIC DE VARENS à la clôture de l'exercice écoulé, et nous vous présentons l'évolution de la situation depuis cette clôture ainsi que les perspectives de développement.

Vos commissaires aux comptes vous donneront dans leurs rapports toutes informations quant à la régularité des comptes qui vous sont présentés.

Les comptes sociaux ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de leur présentation ou des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Concernant les comptes consolidés du Groupe, les principes et méthodes comptables sont conformes avec ceux retenus pour la clôture annuelle au 31 décembre 2013, à l'exception des nouvelles normes et interprétations IFRS applicable à compter du 1^{er} janvier 2013, en particulier l'IAS 1 « Présentation des autres éléments du résultat global » ; l'IAS 19 révisée « Avantages du personnel » et l'IFRS 7 « Informations à fournir – transfert d'actifs financiers », tels que décrits dans l'annexe comptable des comptes consolidés du Groupe.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS ET DE SES FILIALES

A. ULRIC DE VARENS

1. Examen du compte de résultat

Le chiffre d'affaires net de la société ULRIC DE VARENS, holding du Groupe, s'est élevé à la somme de 774 K€ soit une augmentation de 21 % par rapport à l'exercice précédent (639 K€).

Il convient d'ajouter à cette somme le poste « Autres Produits » pour un montant de 1.523 K€.

Les « Autres produits » proviennent essentiellement des redevances versées par la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, filiale de la société ULRIC DE VARENS, au titre de la concession des marques dont la société ULRIC DE VARENS a la propriété.

Les produits d'exploitation se sont élevés en conséquence à la somme de 2 297 K€.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 2 105 K€ et comprennent les postes suivants :

– Autres achats et charges externes :	1 503 K€
– Impôts, taxes et versements assimilés :	35 K€
– Salaires et traitements :	361 K€
– Charges sociales :	149 K€
– Dotations aux amortissements sur immobilisations :	12 K€
– Dotations aux provisions sur actif circulant :	35 K€
– Dotations aux provisions pour risques et charges :	10 K€

Le résultat d'exploitation est en conséquence bénéficiaire d'un montant de 192 K€.

Les produits financiers et les charges financières se sont élevés respectivement à la somme de 843 K€, correspondant principalement aux dividendes distribués par les filiales, et de 543 K€, correspondant principalement aux dépréciations comptabilisées sur certains titres et avances consenties à des filiales en difficulté.

En conséquence notre résultat courant avant impôts s'élève à la somme de 492 K€.

Il convient de signaler un résultat exceptionnel déficitaire ressortant à -2 126 K€ correspondant au résultat de cession de la totalité des titres de participation détenus dans VARENS SHOP à la société PARFUMS ULRIC DE VARENS.

Nous vous précisons que la société ULRIC DE VARENS, qui détient 100 % du capital social de la société PARFUMS ULRIC DE VARENS a opté avec elle pour le régime d'intégration fiscale mis en place par les articles 223 A et suivants du Code général des impôts.

Le résultat de l'exercice est, en conséquence, une perte de -1 634 K€.

2. Présentation du bilan

2.1 Examen des postes d'actif

Le poste « Concessions, brevets et licences », d'un montant brut de 2 499 K€, est amorti à hauteur de 60 K€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent en montant brut à la somme de 105 K€ au 31 décembre 2013 et à la somme de 2 K€ après amortissements.

Le poste « Immobilisations financières » s'élève à la somme brute de 12 679 K€ dont 12 014 K€ de titres de participation.

Des provisions pour dépréciation ont été comptabilisées sur ce poste à hauteur de 1 861 K€, qui correspond principalement, à hauteur de 1 265 K€, à la dépréciation des titres de filiales et, à hauteur de 465 K€, à la dépréciation d'avances consenties à des filiales.

L'actif circulant s'élève à la somme nette de 8 343 K€, dont 150 K€ correspondant aux charges constatées d'avance.

Le poste « Autres créances », d'un montant brut de 7 093 K€, a été provisionné à hauteur de 500 K€.

2.2 Examen des postes de passif

Le capital social est de 4 000 K€ et le montant des capitaux propres de 20 580 K€.

Des provisions pour risques sont comptabilisées à hauteur de 91 K€, correspondant à des indemnités de départ à la retraite de salariés à hauteur de 35 K€ et à des provisions pour risques à hauteur de 56 K€.

Le poste « Dettes » s'élève à la somme de 931 K€ et comprend notamment les postes suivants :

– Emprunts et dettes financières divers :	345 K€
– Dettes Fournisseurs et comptes rattachés :	337 K€
– Dettes fiscales et sociales :	245 K€

B. PARFUMS ULRIC DE VARENS (FRANCE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS a réalisé, au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013, un chiffre d'affaires hors taxes de 22 161 K€ et a constaté une perte de 223 K€.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2013, la société PARFUMS ULRIC DE VARENS a procédé à l'acquisition, auprès de ULRIC DE VARENS SA, de l'intégralité des titres composant le capital de la société VARENS SHOP, puis a décidé la dissolution sans liquidation de cette dernière et la transmission universelle de son patrimoine à son profit, par réunion de toutes ses actions en une seule main conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale française PARFUMS ULRIC DE VARENS pour un montant global de 5 559 K€ au 31 décembre 2013.

Au cours d'un exercice antérieur, la société ULRIC DE VARENS a consenti un cautionnement en faveur de sa filiale française PARFUMS ULRIC DE VARENS, en garantie d'un prêt bancaire venant financer l'acquisition du droit au bail et l'aménagement d'une boutique.

C. ULRIC DE VARENS GMBH (ALLEMAGNE)

Notre participation dans cette société est de 100 %.

La société ULRIC DE VARENS GMBH, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Allemagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires hors taxes de 4 718 K€ et a constaté un bénéfice de 342 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 560 K€ de dividendes de ladite filiale allemande ULRIC DE VARENS GMBH au titre de l'exercice écoulé.

D. VARENS ITALIA SRL (ITALIE)

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ITALIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Italie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires hors taxes de 858 K€, et a constaté une perte de -130 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des avances à sa filiale VARENS ITALIA SRL pour un montant global de 40 K€ au 31 décembre 2013.

E. ULRIC DE VARENS ESPANA SA (ESPAGNE)

Notre participation dans cette société est de 100 %. Nous avons souscrit à une augmentation de capital pour 300 K€ au cours de 2013.

La société VARENS ESPANA SA, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Espagne, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires hors taxes de 855 K€, et a constaté une perte de -195 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti des prêts de sa filiale espagnole VARENS ESPANA SA pour un montant global de 300 K€ au 31 décembre 2013. Lesdits prêts sont dépréciés à hauteur de 256 K€.

Les titres de la société VARENS ESPANA SA sont intégralement provisionnés (à hauteur de 978 K€).

F. VARENS ROMANIA SRL (ROUMANIE)

Notre participation dans cette société est de 85 %.

La société VARENS ROMANIA SRL, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Roumanie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires hors taxes de 169 K€, et a constaté un résultat non significatif.

G. PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK (RUSSIE)

Notre participation dans cette société est de 95 %.

La société PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Russie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires hors taxes de 328 K€, et a constaté une perte de -147 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un prêt à sa filiale russe PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK pour un montant global de 201 K€ au 31 décembre 2013.

H. VARENS HELLAS LTD (GRECE)

Notre participation dans cette société est de 80 %.

La société VARENS HELLAS LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Grèce, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires hors taxes de 504 K€ et a constaté une perte de -62 K€.

I. VARENS SINGAPORE PTE LTD (SINGAPOUR)

Notre participation dans cette société est de 70 %.

La société VARENS SINGAPORE PTE LTD, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS à Singapour et en Indonésie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires hors taxes de 397 K€ et a constaté un bénéfice de 2 K€.

La société ULRIC DE VARENS a perçu 41 K€ de dividendes de ladite filiale VARENS SINGAPORE PTE LTD au titre de l'exercice écoulé.

J. VARENS MEXICO SA DE CV (MEXIQUE)

Notre participation dans cette société est de 60 %.

La société VARENS MEXICO SA DE CV, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS au Mexique, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires hors taxes de 112 K€ et a constaté une perte de -137 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un prêt et des avances à sa filiale VARENS MEXICO SA DE CV pour un montant global de 242 K€ au 31 décembre 2013. Ces prêts et avances sont dépréciés à 100%.

K. PARFUMVARENS KOZMETIK (TURQUIE)

Nous avons pris une participation dans cette société à hauteur de 51 % au cours du premier semestre 2013.

La société PARFUMVARENS KOZMETIK, qui a pour activité la mise sur le marché et la distribution des produits de parfumerie du Groupe ULRIC DE VARENS en Turquie, a réalisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 un chiffre d'affaires hors taxes de 114 K€ et a constaté une perte de -223 K€.

La société ULRIC DE VARENS a consenti un prêt et des avances à sa filiale PARFUMVARENS KOZMETIK pour un montant global de 299 K€ au 31 décembre 2013.

L. FILIALES DECONSOLIDEES

Les filiales suivantes, sans activité, ne sont pas consolidées par le groupe :

- Ulic de Varens UK Limited (Royaume-Uni).
- Ulic de Varens Poland SP (Pologne).
- Ulic de Varens S.A (Uruguay).
- Parfums Ulic de Varens Shanghai (Chine).
- Varens Portugal (Portugal).
- Varens Kosmetik SAN (Turquie).
- Varens Argentina S.A (Argentine).
- Ulic de Varens Middle East (Dubai).

Ulic de Varens Middle East (Dubai) a été déconsolidée au 1^{er} janvier 2013.

A l'exception de Dubai, les titres de ces filiales sont provisionnés en intégralité.

II. PRESENTATION DES COMPTES CONSOLIDES

A. PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Sociétés Consolidées	Sièges sociaux	% de détention	
		2012	2013
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	Paris	100 %	100 %
VARENS SHOP SAS	Paris	100 %	/
VARENS ESPANA SA	Madrid	100 %	100 %
ULRIC DE VARENS GMBH	Berlin	100 %	100 %
VARENS ITALIA SRL	Milan	85 %	85 %
VARENS HELLAS LTD	Athènes	80 %	80 %
VARENS MEXICO SA DE CV	Mexico	60 %	60 %
VARENS SINGAPORE PTE LTD	Singapour	70 %	70 %
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	Moscou	95 %	95 %
VARENS ROMANIA SRL	Bucarest	85 %	85 %
PARFUM VARENS KOZMETIK	Istanbul	/	51 %

B. ANALYSE DU COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

Le chiffre d'affaires net consolidé s'élève à 25 775 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2013 contre 28 689 K€ au titre de l'exercice précédent, représentant une diminution de 10,2 %.

Le résultat opérationnel courant fait ressortir une perte de -796 K€ contre une perte de -360 K€ au titre de l'exercice précédent.

Compte tenu de charges non courantes nettes de -389 K€ principalement liées à la fermeture du réseau de boutiques, le résultat opérationnel fait ressortir une perte de -1 185 K€ au 31 décembre 2013 contre une perte de -1 486 K€ au titre de l'exercice précédent.

Le résultat net de l'ensemble consolidé s'élève à -1 096 K€, contre -1 545 K€ au 31 décembre 2012 et le résultat net consolidé part du groupe à -894 K€, contre -1 524 K€ au 31 décembre 2012.

C. EXAMEN DU BILAN CONSOLIDE

1. Examen des postes d'actif

Les écarts d'acquisition s'élèvent à un montant net de 1 002 K€.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à la somme nette de 2 611 K€ et les immobilisations corporelles à la somme nette de 915 K€.

Les autres actifs financiers non courants figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 406 K€.

Les autres actifs non courants, représentant une créance de carry-back, figurent à l'actif du bilan consolidé pour un montant de 534 K€.

L'actif courant s'élève à la somme de 20 718 K€.

2. Examen des postes de passif

Le montant des capitaux propres part du groupe est de 17 445 K€, et le montant des capitaux propres consolidés de 17 399 K€.

Les intérêts minoritaires figurent au passif du bilan consolidé pour -47 K€.

Le passif consolidé non courant s'élève à la somme globale de 257 K€ et correspond aux postes suivants :

– Avantage du personnel :	208 K€
– Emprunts et dettes financières :	49 K€

Le passif consolidé courant s'élève à la somme globale de 10 415 K€ et comprend notamment les postes suivants :

– Emprunts et dettes financières :	3 526 K€
– Concours bancaires :	53 K€
– Dettes Fournisseurs :	4 334 K€
– Autres dettes :	1 728 K€
– Provisions courantes :	589 K€
– Impôts courants :	185 K€

III. COMMENTAIRES - ANALYSE OBJECTIVE ET EXHAUSTIVE DE L'EVOLUTION DES AFFAIRES - EVOLUTION PREVISIBLE

Ulric de Varens réalise en 2013 un chiffre d'affaires de 25,78 M€, en baisse de 10,2% par rapport à 2012.

En France, les succès des nouvelles lignes de parfums « Varens Homme », « Varens Je t'aime » et « Rêve de Varens » lancées à partir de septembre 2013 permettent au Groupe de progresser sur l'année de 4,7% sur son canal de vente traditionnel -la GMS- et de stabiliser ses ventes annuelles sur l'ensemble de ses canaux de distribution en dépit du nombre inférieur de boutiques en propre par rapport à 2012.

L'Export (73% du CA global), qui n'intégrera les contributions des nouvelles lignes de parfums qu'à partir du 1er semestre 2014, ressort en diminution de 13,5% par rapport à 2012.

Optimisation de la structure de coûts

Dans un contexte de pression croissante sur les prix, notamment en Europe où le Groupe réalise ses niveaux de marge les plus élevés, Ulric de Varens enregistre un taux de marge brute consolidé de 47,9% contre 50,2% en 2012.

La réduction des charges opérationnelles courantes qui intègrent sur l'année une baisse significative des charges de personnel et externes de -1,7 M€, permettent au Groupe de limiter l'impact de la baisse du chiffre d'affaires et du taux de marge brute sur son résultat opérationnel courant.

Le résultat opérationnel s'établit à -1,19 M€ contre -1,49 M€ grâce à un allègement important des charges opérationnelles non-courantes liées aux fermetures de boutiques en propre dont le nombre a été réduit à 4 à la fin de l'année 2013.

La bonne maîtrise des charges conjuguée à la réduction des foyers de perte suite à la diminution sensible du réseau de boutiques en propre permet au Groupe d'enregistrer en 2013 un résultat net de -0,89 M€, en amélioration par rapport à 2012.

Une situation financière particulièrement solide

La structure bilancielle d'Ulric de Varens demeure toujours saine à la fin de l'année 2013 avec des capitaux propres part du groupe de 17,44 M€ et un endettement net de 1,01 M€.

Au 31 décembre 2013, la trésorerie nette s'élève à 2,57 M€, en hausse de 21 % par rapport à 2012 grâce notamment à la mise en place d'un système d'affacturage.

Objectif 2014 : reprise de la croissance du Groupe et amélioration de la rentabilité

Fort de la reprise de son activité en France et de son rayonnement international, Ulric de Varens entend renouer avec la croissance de ses ventes dès le deuxième trimestre 2014 grâce notamment aux efforts entrepris pour étendre à l'international le lancement des nouvelles lignes de parfums.

Parallèlement au développement du chiffre d'affaires, le Groupe s'appuiera sur un meilleur mix-produits et une politique d'achats optimisée pour améliorer ses niveaux de rentabilité en 2014.

IV. EVOLUTION DES COURS DE BOURSE ET DES TRANSACTIONS

Un tableau retraçant l'évolution du cours de bourse entre le 1^{er} janvier 2014 et le 14 avril 2014 figure en **Annexe**.

V. DESCRIPTION DES PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES - RISQUES ENCOURUS EN CAS DE VARIATION DES TAUX D'INTERET, DES TAUX DE CHANGE OU DES COURS DE BOURSE - UTILISATION D'INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe Ulric de Varens n'est pas confronté à des risques particuliers, sous réserve de la gestion de la trésorerie, ainsi que des problèmes éventuels de recouvrement de créances.

La structure de l'actionariat évite tout risque sur l'activité du Groupe qui résulterait d'une variation du cours de bourse.

Les risques de variation des taux d'intérêts et de taux de change sont détaillés dans l'annexe aux comptes consolidés.

Le faible endettement du Groupe limite les risques liés à une hausse des taux d'intérêt.

Le Groupe est globalement peu exposé aux risques de change (moins de 10% des ventes sont facturés en devises autres que l'euro).

Le Groupe bénéficie d'une ouverture de crédit de 800 K€, non utilisée au 31 décembre 2013. Cette ouverture de crédit a été assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Le Groupe a mis en place un contrat d'affacturage lui permettant de bénéficier d'un financement à court terme d'une capacité maximum de tirage de 2,5 M€. Son utilisation suit les fluctuations annuelles de l'activité commerciale du groupe. Au 31 décembre 2013, le tirage disponible représente un montant de 916 K€.

Le Groupe n'utilise aucun autre instrument financier sous réserve du contrat de liquidité.

Aucun élément significatif, et non mentionné dans le présent rapport, susceptible d'avoir une incidence en cas d'offre publique n'est à relever.

VI. EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LE DEBUT DE L'EXERCICE EN COURS

Aucun événement suffisamment important pour être relaté dans le présent rapport n'est survenu depuis la date de clôture de l'exercice.

VII. APPROBATION DES COMPTES DE LA SOCIETE ULRIC DE VARENS

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes de la société ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2013, tels qu'ils vous ont été présentés avec toutes les opérations qu'ils traduisent et qui, nous vous le rappelons, font ressortir une perte de 1.634.473,50 €.

VIII. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de 1.634.473,50 € au compte « Report à Nouveau ».

IX. APPROBATION DES COMPTES CONSOLIDES

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils vous ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir :

- une perte nette consolidée de -1 096 K €,
- une perte nette consolidée part du Groupe de -894 K €.

X. RAPPEL DES DIVIDENDES ANTERIEUREMENT DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement <i>(article 158 du CGI)</i>	Montant éligible à l'abattement
31/12/2012	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2011	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2010	0,0625 €	0,025 €	NC

XI. DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 9.578 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même Code.

XII. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Situation au 14 avril 2014 : nombre total d'actions : 8.000.000

<u>Nom des actionnaires nominatifs</u>	<u>Pourcentage de détention</u>	<u>Nombre d'actions</u>	<u>Nombre de voix</u>
Mme Claire BAGENGE	ns	1.000	2.000
M. Jean-Claude BALAJEWIEZ	ns	30	60
M. Gilles BALAYER	ns	80	160
M. Pierre Marie BERGER	ns	2.400	4.800
Mme Bernadette CANAL	ns	152	304
Mme Catherine CHABROL	ns	77	154
M. Guy DOURLENS	ns	20	40
M. Jean-Claude DUSSAUX	ns	25	50
Mme Christiane FLAMARD	ns	10	10
M. Gilles GUSELLA GUILPIN	ns	1	2
M. Herbert HERNANDEZ	ns	22	44
M. Dominique JUNG	ns	150	300
M. Claude LAGARRIGUE	ns	19	38
M. Jules MARMONT	ns	20	40
Mme MARMONT	ns	20	40
M. Philippe MAUBERT	ns	1	2
M. Jorge Enrique MOJICA BUITRAGO	ns	1	2
M. Yves PERRIN	0,4%	31.975	63.950
Mme Marie-Paule PICANDET	ns	10	20
Mme Patricia PLIEUX DE DIUSSE	ns	1	2
ULRIC CREATIONS	92,9%	7.431.981	14.824.888
M. Ulric VIELLARD	ns	1	2
Public	5,4%	430.576	430.576
Auto-détention ULRIC DE VARENS	1,3%	101.428	/
Soit au total	100%	8.000.000	15.327.484

Conformément aux dispositions légales nous vous précisons que notre société n'a pas attribué d'options de souscription d'actions, d'options d'achat d'actions, de bons de souscription d'actions (BSA) ou bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise (BSPCE).

XIII. OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, OU PAR DES PERSONNES AUXQUELLES ILS SONT ETROITEMENT LIES, SUR LEURS TITRES

Conformément aux dispositions légales et réglementaires, nous vous présentons ci-après un état récapitulatif des opérations réalisées sur les titres de la société au cours de l'exercice 2013 par les dirigeants ou par des personnes auxquelles ils sont étroitement liés, établi sur la base des informations qui nous ont été communiquées :

Nombre de titres cédés : Néant

Nombre de titres acquis : Néant

Nombre de titres souscrits : Néant

XIV. OPERATIONS REALISEES PAR LA SOCIETE SUR SES PROPRES ACTIONS

Conformément aux dispositions de l'article L 225-211 du Code de commerce, nous vous rendons compte des opérations réalisées par la société ULRIC DE VARENS sur ses propres actions au titre du programme de rachat autorisé par l'assemblée générale en date du 18 juin 2013 qui a décidé d'autoriser le conseil d'administration pour une durée de dix-huit (18) mois, avec faculté de subdéléguer, à faire acheter par la société ses propres actions dans les conditions suivantes :

- Pourcentage maximum d'actions pouvant être acquises : 10 % des actions
- Nombre maximal d'actions pouvant être acquises : 800.000 actions
- Prix d'achat global maximum : 16.000.000 €
- Prix d'achat unitaire maximum : 20 €
- Prix de vente unitaire minimum : 1 €

Sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013, la société ULRIC DE VARENS a procédé à l'acquisition de 27.246 actions au cours moyen de 3,53 € et a vendu 32.047 actions au cours moyen de 3,34 €.

Le volume en euros des acquisitions s'est élevé à 96 K€ et le volume en euros des ventes à 107 K€.

Les actions propres détenues par la société ont été utilisées :

- Soit en vue de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement,
- Soit en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital.

La société détenait, au 31 décembre 2013, 100.294 actions ULRIC DE VARENS, d'une valeur brute de 543 K€ et d'une valeur nominale de 0,50 €, représentant 1,3 % de son capital social.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision a été constatée pour ramener la valeur des titres à leur valeur d'inventaire.

XV. ACTIONNARIAT DES SALARIES

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de commerce relatif à la participation des salariés, nous vous informons qu'aucun titre de la société ne fait l'objet d'une gestion collective (PEE ou FCPE) ou n'est frappé d'une inaccessibilité.

XVI. ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Nous vous informons qu'aucune attribution gratuite d'actions au profit des salariés et/ou dirigeants du Groupe ULRIC DE VARENS n'a été décidée au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

En conséquence, il n'y a pas lieu d'établir le rapport spécial prévu à l'article L 225-197-4 alinéa 1 du Code de commerce.

XVII. REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons ci-après la rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux :

- | | |
|---|--------|
| – Monsieur Ulric VIEILLARD (ULRIC DE VARENS): | 79 K€ |
| – Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS): | 111 K€ |
| Dont avantages en nature de : 12 K€ | |

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

XVIII. ACTIVITE DE LA SOCIETE EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous n'avons effectué aucun investissement particulier en matière de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé clos le 31 décembre 2013.

XIX. LISTE DES MANDATS

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce, nous vous indiquons en **Annexe**, d'après les informations qui nous ont été communiquées, la liste des mandats ou fonctions exercées dans toute société, durant l'exercice écoulé, par chacun des mandataires sociaux.

XX. DELEGATIONS DE POUVOIR CONSENTIES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DANS LE DOMAINE DES AUGMENTATIONS DE CAPITAL

Nous vous rappelons, conformément à l'article L.225-100 alinéa 7 du Code de commerce, que l'assemblée générale de la société ULRIC DE VARENS a consenti les délégations de pouvoir ou de compétence suivantes au conseil d'administration en vue d'augmenter le capital social lors de l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 7 juin 2012 :

- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.

Nous vous indiquons que ces délégations n'ont pas été utilisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2013.

XXI. INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément aux dispositions de l'article L.441-6-1 du Code de commerce issu de la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 relatives à la publication des informations sur les délais de paiement, un tableau relatif à la décomposition, à la clôture des deux derniers exercices clos, du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance figure en Annexe au présent rapport.

XXII. CONSEQUENCES SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES DE L'ACTIVITE

Les informations présentées dans ce chapitre sont établies dans le cadre du décret d'application de la loi « Grenelle II ». Certaines informations prévues par le décret ne sont pas produites ici dans la mesure où elles n'apparaissent pas pertinentes au regard de l'activité et de l'organisation ou elles ne sont pas intégrées à ce jour au sein de la société.

A. Informations sociales :

L'essentiel des effectifs employés par le groupe se situe au sein de ses structures françaises. Les filiales étrangères demeurent des structures légères, ayant une activité de distribution.

1. Emploi :

- Effectif moyen et répartition des salariés

Ventilation géographique	31/12/2013	31/12/2012
Sociétés françaises	89	101
Sociétés étrangères	16	16
Total	105	117

Ventilation par catégorie	31/12/2013	31/12/2012
Cadres	25	27
Agents de maîtrise	17	18
Employés	63	72
Total	105	117

Ventilation par sexe	31/12/2013	31/12/2012
Hommes	31 %	28 %
Femmes	69 %	72 %

- *Embauches et licenciements ;*

Les principaux mouvements d'effectifs constatés sur l'exercice ont concerné du personnel affecté aux boutiques en propre du groupe.

- *Rémunérations et évolution*

	31/12/2013	31/12/2012
Rémunérations	3 393	3 887
Intéressement	94	119
Charges sociales	1 483	1 726
Participation des salariés	-	26
Total	4 970	5 758

Un accord de participation des salariés aux résultats a été conclu conformément à la réglementation française applicable en la matière.

Par ailleurs, des accords d'intéressement sont également en vigueur sur la principale structure française du groupe ainsi que sur la holding.

2. Organisation du travail :

- *Organisation du temps de travail*

En France, le temps de travail est organisé sur la base d'une durée moyenne hebdomadaire de 35 heures. Dans les filiales étrangères, la durée de travail appliquée est celle en vigueur selon la réglementation locale applicable.

La majorité des salariés travaille sur une base de temps plein.

- *Absentéisme*

Les principales causes d'absentéisme constatées au sein du groupe concernent des absences pour arrêts maladie ou pour congés maternité/paternité. Les absences

pour accident du travail ou de trajet ou pour maladie professionnelle ne sont pas significatives.

3. Relations sociales :

- Organisation du dialogue social

Conformément à la loi, un comité d'entreprise et des délégués du personnel ont été mis en place dans la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, représentant 65% de l'effectif moyen du groupe. La direction organise des réunions avec ces représentants du personnel afin de les informer de l'activité, de la situation financière, des enjeux sociaux et des perspectives.

Les principaux accords collectifs en vigueur dans le groupe concernent l'aménagement du temps de travail, la participation légale des salariés et l'intéressement.

4. Santé et sécurité :

L'activité du groupe Ulric de Varens n'est pas génératrice de situations dangereuses pour la santé de ses salariés.

Le nombre d'accidents du travail constatés sur l'exercice demeure ainsi très faible (2 accidents) et de faible gravité.

Il est rappelé ici que le groupe ne possède pas d'unité de production et qu'il dispose d'un entrepôt logistique situé à Bernay (France).

Conformément à la réglementation française, le document unique d'évaluation des risques (DUER), permettant un suivi des conditions de santé et de sécurité au travail, a été mis en place au sein de la société PARFUMS ULRIC DE VARENS, principale filiale du groupe, propriétaire de l'entrepôt.

5. Formation :

Ulric de Varens confie ses obligations légales en matière de formation aux organismes paritaires collecteurs (OPCA).

Les salariés disposant de droits individuels à la formation (DIF) sont par ailleurs invités à les utiliser en vue d'améliorer leurs compétences par rapport au poste occupé ou en vue de leur évolution dans un nouveau poste.

Les salariés des sociétés françaises ont bénéficié des heures de formation suivantes au cours de l'exercice :

- Au titre du DIF : 186 heures
- Au titre des plans de formation prévus par le groupe: 263 heures

6. Egalité de traitement :

La direction du groupe veille à ce que les recrutements, ainsi que les niveaux de rémunération et les opportunités d'évolution soient fondés sur les compétences identifiées et non sur des critères discriminants tels que le sexe, l'âge, l'origine ethnique ou la religion.

Ulric de Varens n'emploie pas de personnel handicapé mais fait appel à des centres d'aides par le travail (CAT), qui interviennent pour la fourniture de consommables ou de conditionnements.

7. Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail relatives :

L'ensemble du groupe Ulric de Varens respecte les stipulations des conventions fondamentales de l'OIT, notamment en ce qui concerne la liberté d'association, le droit de négociation collective, l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession, le travail forcé et le travail des enfants.

B. Responsabilité sociale et environnementale :

Le groupe Ulric de Varens concentre son expertise autour de la création et de la distribution de produits de parfumerie.

A ce titre, le groupe a développé des partenariats durables avec divers prestataires et fournisseurs assurant la fabrication industrielle.

La majeure partie de la production est réalisée en France et dans d'autres pays d'Europe, dans le respect des réglementations européennes en vigueur en matière de sécurité environnementale et de sécurité des produits cosmétiques.

Ainsi, en coopération avec ses fournisseurs, Ulric de Varens a veillé à adapter la composition de ses produits par rapport à la réglementation REACH en vigueur, dont l'objectif est de protéger la santé humaine et l'environnement contre les risques que peuvent poser les produits chimiques, de promouvoir les méthodes d'essai alternatives ainsi que la libre circulation des substances au sein du marché intérieur européen.

Ulric de Varens contribue par ailleurs aux divers programmes de récupération et de traitement des déchets (« eco-emballage »/ « point vert ») dans les pays dans lesquels sont présentes ses filiales.

Enfin, Ulric de Varens a mis en place un service client permettant aux consommatrices et aux consommateurs de contacter la société par téléphone ou par mail, en vue de toujours leur offrir le meilleur rapport plaisir/ qualité/ prix.

XXIII. AUTORISATION AU PROFIT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE RACHAT DES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous invitons à autoriser le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à faire acheter par la société ses propres actions conformément aux dispositions des articles L 225-209 et suivants du Code

de commerce et dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Le pourcentage maximum d'actions qui pourrait être détenu serait fixé à 10 % des actions composant le capital social de la société.

Le conseil d'administration serait également autorisé à procéder à l'annulation de tout ou partie des actions propres détenues par la société, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par période de vingt-quatre (24) mois.

Ces autorisations seraient consenties pour une durée de dix-huit (18) mois à compter de l'assemblée et se substitueraient à celles octroyées par l'assemblée générale en date du 18 juin 2013.

Le conseil d'administration informerait le cas échéant les actionnaires de toutes les opérations réalisées en application desdites autorisations lors de l'assemblée générale annuelle.

XXIV. DELEGATION DE COMPETENCE A CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE PROCEDER, AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES, A L'EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES ET/OU DE VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL DE LA SOCIETE ET/OU DE TITRES DE CREANCE

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au conseil d'administration en vue de décider et réaliser l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance.

L'octroi d'une telle délégation permettrait au conseil d'administration de bénéficier, dans les limites et le cadre fixés par l'assemblée générale, de la souplesse et de la réactivité nécessaires pour procéder, au moment et selon les modalités qui seront opportunes, aux levées de fonds nécessaires au développement de la société ULRIC DE VARENS et au financement de ses investissements.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce pour une durée maximum de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée et se substituerait à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 7 juin 2012, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXV. DELEGATION DE COMPETENCE A CONSENTIR AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE RESERVES, BENEFICES OU PRIMES

Nous vous demandons de vous prononcer sur l'octroi d'une délégation globale de compétence au conseil d'administration en vue de décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution gratuite d'actions ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes.

Cette délégation de compétence serait consentie en application des dispositions de l'article L 225-129-2 du Code de commerce pour une durée maximum de vingt-six

(26) mois à compter de la décision de l'assemblée et se substituerait à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 7 juin 2012, dans les conditions et les limites proposées dans le texte des projets de résolutions joint au présent rapport.

Nous vous rendrons compte le cas échéant de l'utilisation de cette délégation dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

XXVI. DECISIONS A PRENDRE DANS LE CADRE DES ARTICLES L. 225-129-6 DU CODE DE COMMERCE ET L.3332-18 ET SUIVANTS DU CODE DU TRAVAIL

Conformément aux dispositions de l'article L 225-129-6 du Code de commerce, lors de toute décision d'augmentation de capital par apport en numéraire, ou de délégation à cet effet, l'assemblée générale extraordinaire doit également se prononcer sur un projet de résolution relative à la réalisation d'une augmentation de capital d'un montant maximal égal à 3 % du capital, dans les conditions prévues à l'article L.3332-1 et suivants du Code du travail, réservée aux salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de Commerce et adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire.

L'assemblée conférerait tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du Travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

La délégation serait consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la décision de l'assemblée et se substituerait à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 7 juin 2012.

Nous soulignons que ce projet de résolution est présenté à l'assemblée des actionnaires pour se conformer à la loi.

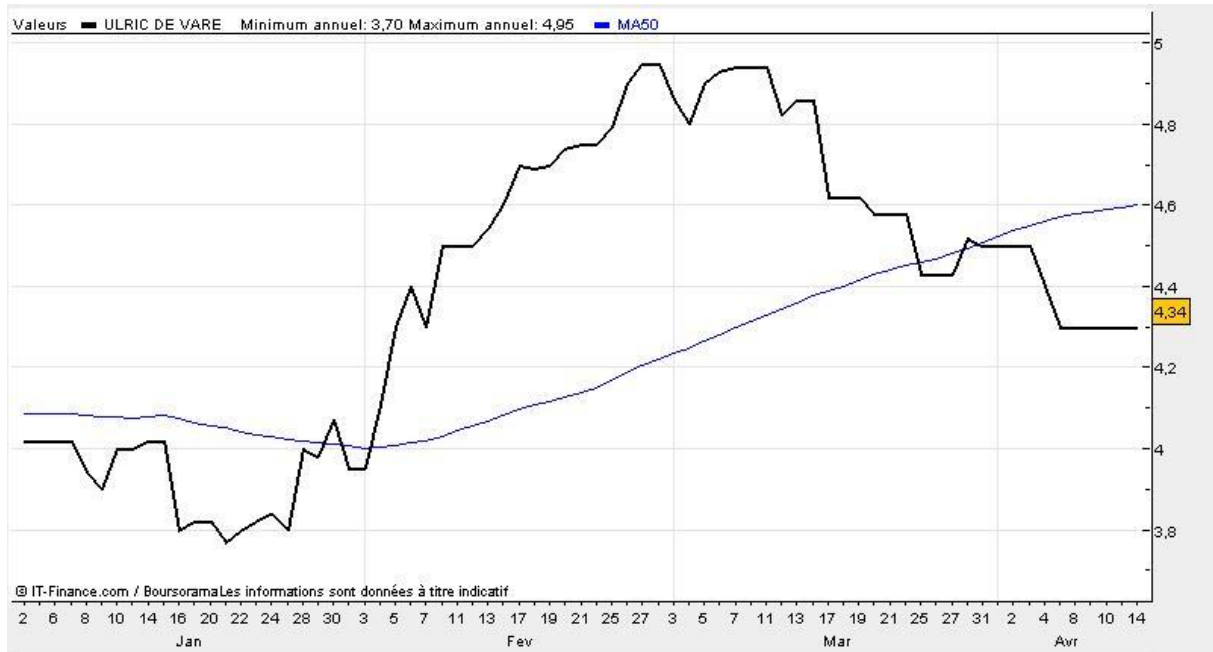
Le conseil d'administration émet un avis défavorable sur un tel projet et souhaite le voir rejeter.

XXVII. CONCLUSION

En conclusion, nous espérons que les résolutions qui vous sont proposées recevront votre agrément et que vous voudrez bien donner à votre conseil d'administration quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2013.

Le conseil d'administration

**ANNEXE 1 : EVOLUTION DU COURS DE BOURSE
ENTRE LE 1^{ER} JANVIER 2014 ET LE 14 AVRIL 2014**



ANNEXE 2 : LISTE DES MANDATS
(Article L.225-102-1 du Code de commerce)

Dirigeants	Dénomination sociale de la société	Mandat social
<i>Ulric VIELLARD</i>	<i>ULRIC DE VARENS (SA)</i>	<i>Président directeur général</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS</i>	<i>Président</i>
	<i>VARENS ESPANA SA</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
	<i>ULRIC DE VARENS GMBH</i>	<i>Directeur</i>
	<i>VARENS ITALIA SRL</i>	<i>Gérant</i>
	<i>VARENS SINGAPORE PTE LTD</i>	<i>Directeur</i>
	<i>VARENS MIDDLE EAST FZCO*</i>	<i>Directeur</i>
	<i>UVP (société coopérative)</i>	<i>Gérant</i>
	<i>ULRIC CREATIONS (SC)</i>	<i>Gérant</i>
	<i>VARENS MEXICO SA DE CV</i>	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK</i>	<i>Président</i>
	<i>PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI LTD *</i>	<i>Superviseur</i>
	<i>ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO *</i>	<i>Président</i>
	<i>ULRIC DE VARENS S.A. (Uruguay)*</i>	<i>Président</i>
	<i>ULRIC DE VARENS UK LIMITED*</i>	<i>Directeur</i>

Yves PERRIN	ULRIC DE VARENS (SA)	Administrateur
	ULRIC DE VARENS ESPANA SA	Administrateur
	VARENS MEXICO SA DE CV	Administrateur
Marie-Claude AMANS	ULRIC DE VARENS (SA)	Administrateur

* Filiales dissoutes ou sans activité au 31/12/13

**ANNEXE 3 : ECHEANCE DES DETTES FOURNISSEURS
SELON LES COMPTES SOCIAUX ULRIC DE VARENS S.A,
AU TITRE DES DEUX DERNIERS EXERCICES CLOS**

Montants en K€

	31/12/2012	31/12/2013
De 0 à 30 jours	179	228
De 31 à 60 jours		
De 61 à 90 jours		
Total	179	228

ANNEXE 4 : RESULTATS DE LA SOCIETE AU COURS DES 5 DERNIERS EXERCICES

NATURE DES INDICATIONS	2009	2010	2011	2012	2013
Capital en fin d'exercice					
Capital social	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000	4 000 000
Nombre des actions ordinaires existantes	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000	8 000 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes					
Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations par exercice de droits de souscription					
Opérations et résultats de l'exercice					
Chiffre d'affaires hors taxes	873 976	659 230	639 524	639 343	774 251
Résultats avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	764 713	360 331	- 1 794 960	2 199 339	- 1 184 129
Impôt sur les bénéfices	- 717 404	- 725 774	- 470 970	- 214 228	-
Participation des salariés due au titre de l'exercice					
Dot aux amortissements et provisions nettes des reprises	216 951	- 77 407	115 702	437 085	450 345
Résultat net	1 387 297	1 163 512	- 1 439 692	1 976 482	- 1 634 474
Résultat distribué ⁽¹⁾	1 120 000	500 000	-	-	- ⁽²⁾
Résultats par action					
Résultats après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	0.19	0.14	- 0.17	0.30	- 0.15
Résultats après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions nettes des reprises	0.17	0.15	- 0.18	0.25	- 0.20
Dividende attribué à chaque action	0.14	0.06	-	-	-
Personnel					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	5	3	3	3	3
Montant de la masse salariale de l'exercice	442 600	309 589	280 080	319 280	361 325
Montant des sommes versées aux titres des avantages sociaux de l'exercice	173 422	138 858	119 271	141 626	148 899
<small>(1) Hors impact des actions auto-détenues</small>					
<small>(2) Dividende dont la distribution est proposée</small>					

**RAPPORT DU PRESIDENT
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Exercice 2013**

Mesdames, Messieurs,

En complément du rapport de gestion, je vous rends compte, dans le présent rapport annexe :

- des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration,
- des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

A. PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

1. COMPOSITION, RENOUELEMENT ET ORGANISATION DU CONSEIL

Le Conseil d'Administration est composé de 3 administrateurs élus pour six ans par l'Assemblée Générale.

Le Conseil élit le président pour la durée de son mandat d'administrateur.

Au 31.12.2013, le Conseil est composé de :

- Ulric VIELLARD (président)
- Yves PERRIN
- Marie-Claude AMANS

2. ROLE ET REGLES DE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL

Organe de définition des politiques à mettre en œuvre, le Conseil fixe, sur présentation du Président Directeur Général et en tenant compte des éléments de réflexion ou de gestion apportés par celui-ci, les orientations générales de l'activité de la société et procède aux arbitrages d'ensemble.

Le conseil a décidé de se constituer en comité d'audit et d'exercer les pouvoirs expressément attribués au comité d'audit par l'application de l'article L 823-19 du Code de commerce.

Le Conseil contrôle l'application des politiques déterminées par lui. Il décide le budget prévisionnel proposé par le Président Directeur Général et vérifie son exécution. Il décide également des budgets d'investissement ainsi que des participations financières.

Le Conseil d'Administration intervient et organise ses travaux en vertu de la loi et des statuts de la société. A ce jour, il n'a pas été adopté de charte ni de règlement intérieur du Conseil d'Administration.

Le Conseil se réunit, sur convocation du Président, une fois par semestre et à chaque fois que la situation de la société le rend nécessaire.

L'ordre du jour est établi par le Président, signataire de la convocation. Le procès-verbal établi par le Président est adressé à chaque Administrateur et validé au Conseil suivant.

Le Conseil d'Administration n'a pas estimé nécessaire, à ce jour, de se doter d'un ou de plusieurs comités ayant de fonctions particulières.

Monsieur Ulric VIELLARD, Président du conseil d'administration depuis 1998, est Président Directeur Général depuis le 20/06/2002.

Il exerce ses fonctions dans les limites qui lui ont été conférées par les statuts et par la loi.

Sur proposition du Président Directeur Général, le Conseil d'Administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le Président Directeur Général avec le titre de Directeur Général Délégué.

3. REGLES APPLICABLES EN MATIERE DE GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

Par application de l'article L 225-37 alinéa 7 du Code de commerce, la société, compte tenu notamment de sa taille et de ses spécificités, ne se réfère directement à aucun code de gouvernement élaboré par les organisations représentatives des entreprises pour l'organisation de sa gouvernance.

Le mode de gouvernance de la société résulte des dispositions légales et réglementaires applicables aux sociétés anonymes à conseil d'administration.

4. AUTRES MANDATS DES MEMBRES DU CONSEIL

Le rapport de gestion de la société contient les listes des mandats sociaux détenus par les administrateurs.

5. JETONS DE PRESENCE, REMUNERATION ET AVANTAGES ALLOUES AUX ADMINISTRATEURS

Aucun jeton de présence n'est alloué aux administrateurs au titre de leur fonction au sein du Conseil d'Administration.

La rémunération totale ainsi que les avantages de toute nature versés par la société et les sociétés contrôlées, durant l'exercice écoulé, à chacun des mandataires sociaux sont les suivants :

– Monsieur Ulric VIELLARD (ULRIC DE VARENS):	79 K €
– Monsieur Yves PERRIN : (ULRIC DE VARENS):	111 K €
Dont avantages en nature de :	11 K€ (Monsieur Yves PERRIN)

Il est précisé que les rémunérations des mandataires sociaux sont composées exclusivement d'éléments fixes, et qu'aucun engagement n'a été pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci.

6. MODALITES DE PARTICIPATION AUX ASSEMBLEES GENERALES

Tout actionnaire, quelque soit le nombre d'actions qu'il possède, pourra prendre part à cette assemblée.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-106 du Code de commerce, tout actionnaire peut se faire représenter à l'assemblée générale par un autre actionnaire, par son conjoint, par le partenaire avec lequel il a conclu un pacte civil de solidarité ou par toute autre personne physique ou morale de son choix.

Conformément aux dispositions de l'article R.225-85 du Code de commerce, il est justifié du droit de participer à l'assemblée générale par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire habilité, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité est constaté par une attestation de participation délivrée par ce dernier en annexe au formulaire de vote à distance ou de procuration ou à la demande de carte d'admission établis au nom de l'actionnaire ou pour le compte de l'actionnaire représenté par l'intermédiaire inscrit. Une attestation sera également délivrée à l'actionnaire souhaitant participer physiquement à l'assemblée et qui n'aura pas reçu sa carte d'admission le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris.

Les actionnaires qui souhaitent voter par correspondance peuvent demander, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception devant parvenir au siège social, six (6) jours au moins avant la date de l'assemblée, que leur soit adressé un formulaire de vote par correspondance ; les votes par correspondance ou par procuration ne seront pris en considération que si le formulaire, dûment complété et signé et incluant l'attestation de participation, est retourné au siège social trois (3) jours au moins avant la date de la réunion.

L'actionnaire ayant voté par correspondance n'aura plus la possibilité de participer directement à l'assemblée ou de s'y faire représenter.

7. MENTION DES INFORMATIONS PREVUES PAR L'ARTICLE L.225-100-3 DU CODE DE COMMERCE

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'éléments, notamment ceux relatifs à la structure du capital, de nature à avoir une incidence en cas d'offre publique. La structure du capital ainsi que les participations portées à la connaissance de la société et toutes autres informations y afférentes sont décrites dans le rapport de gestion. De même, les règles de nomination et de révocation des membres du Conseil d'Administration sont soumises aux règles de droit commun.

B. PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE MISES EN PLACE PAR LA SOCIETE

La société ULRIC DE VARENS SA est une société holding dont l'activité est la gestion de ses participations et des marques exploitées par ses filiales, ainsi que la recherche et la conception de produits de parfumerie et de cosmétique.

Les procédures de contrôle interne mises en place s'appliquent essentiellement à la société holding ainsi qu'à sa filiale française PARFUMS ULRIC DE VARENS. Les filiales étrangères sont concernées par une partie seulement de ces procédures, dans la mesure où ce sont des structures légères, dont l'objet est la commercialisation des produits sur leur marché local.

1. OBJECTIFS DE LA SOCIETE EN MATIERE DE PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

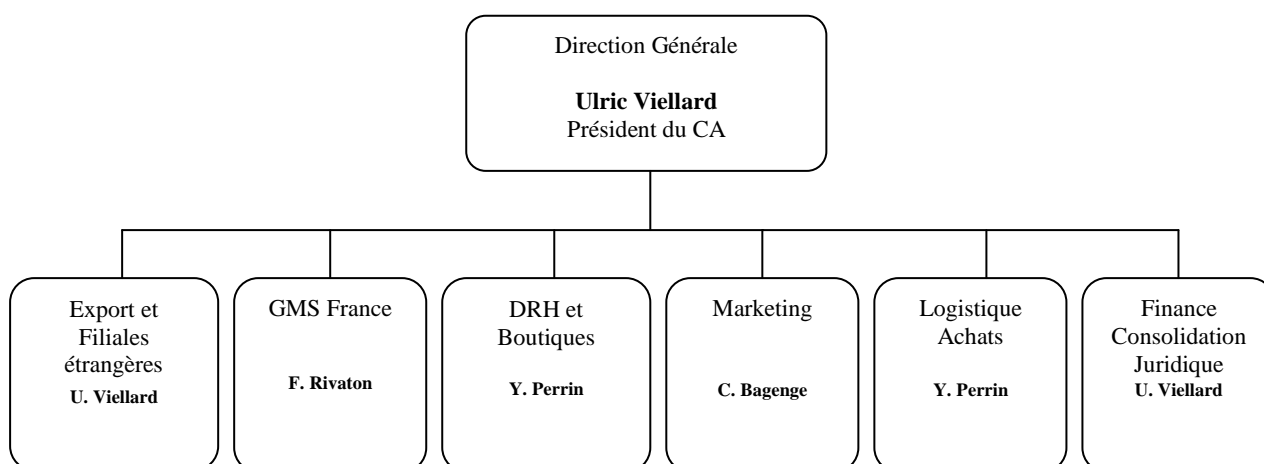
- la réalisation et l'optimisation des opérations et des ressources ;
- la qualité et la fiabilité des informations financières ;
- la protection des actifs ;
- le respect des valeurs, orientations et objectifs définis par le management ;
- la conformité aux lois et réglementations en vigueur.

2. DESCRIPTION SYNTHETIQUE DES PROCEDURES DE CONTROLE MISES EN PLACE

a) Organisation générale des procédures de contrôle interne

En raison de son activité, la structure de la société est simple. Le Président Directeur Général contrôle et autorise la majeure partie des opérations et des transactions et en tout cas celles qui sont significatives.

Au cours de l'exercice 2013, l'environnement du contrôle interne s'est inscrit dans l'organisation fonctionnelle suivante :



La direction générale fixe avec les responsables des filiales les objectifs annuels de chiffre d'affaires ainsi que la politique de prix de vente de produits.

Le Président organise des contrôles complémentaires chaque fois que cela s'avère nécessaire et suit plus particulièrement la bonne application de la politique de prix de vente pratiquée par les filiales étrangères et les agents.

La société dispose d'une documentation régulièrement mise à jour sur les différents points de réglementation touchant à son secteur d'activité et a souscrit un certain nombre d'abonnements dans des revues spécialisées.

b) Procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les procédures principales portent sur les processus suivants :

- clients-ventes-recouvrement,
- fournisseurs-achats-règlements,
- gestion de la trésorerie,
- contrôle budgétaire,
- production des comptes annuels.

Certaines ne concernent que les filiales françaises opérationnelles et ne sont pas applicables à la holding ou à certaines filiales étrangères.

Le processus **Clients-ventes-recouvrement** repose sur l'utilisation d'un logiciel intégré de gestion commerciale qui permet la saisie des commandes et gère l'élaboration des bons de livraisons et des factures. La saisie est effectuée en interne par des collaborateurs placés sous l'autorité du Directeur Général.

Le report des ventes dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Le processus **Fournisseurs-achats frais généraux-règlements** repose sur la comptabilisation des pièces justificatives par le service approvisionnement ou le service comptable, le contrôle et la mise en paiement étant effectués par la direction générale.

Le report des achats dans un logiciel comptable se fait au moyen d'écritures comptables directement générées par le logiciel de gestion commerciale.

Les **stocks** font l'objet d'inventaires tournants et de deux inventaires complets sous le contrôle des Commissaires aux comptes. Les écarts d'inventaire sont relevés et analysés par la Directrice d'Entrepôt.

Les **opérations de banque** font l'objet d'un rapprochement mensuel sous le contrôle de la Direction Financière. Les opérations en espèces des boutiques sont contrôlées de façon hebdomadaire ou par décade par le siège, sur la base des justificatifs transmis par les responsables de boutiques et les pièces de banques. Les autres opérations en espèces sont très limitées (moins d'1 K€ par mois).

Au sein des filiales étrangères, les processus concourant à la production de l'information financière sont placés sous la responsabilité des dirigeants et des experts-comptables locaux ou, dans le cadre de structures hébergées par des sociétés partenaires, sous celles des services comptables et financiers de ces derniers.

Pour l'établissement des comptes annuels et semestriels, des contrôles sont effectués par les commissaires aux comptes des filiales ou par ceux de la holding, ainsi que par la direction financière de la holding.

Les filiales étrangères établissent un reporting mensuel du chiffre d'affaires. Les plus significatives de ces filiales établissent également un reporting de leurs résultats sur une base mensuelle, les autres sur une base trimestrielle, en sus des comptes annuels au 31 décembre et de la situation comptable intermédiaire au 30 juin de chaque année.

Les comptes et opérations inter-companies font l'objet de réconciliations trimestrielles.

Les filiales transmettent à la direction du groupe, au moins une fois par an, leur **budget** annuel. Celui-ci est examiné et approuvé par le siège.

Dans le cadre de la **clôture des comptes annuels** et de l'établissement des **comptes consolidés du 31 décembre 2013**, une note relative aux règles et méthodes comptables applicables, ainsi qu'un calendrier des opérations de clôture ont été diffusés auprès des filiales.

Le groupe a également établi un questionnaire de clôture devant être rempli par les personnes responsables de l'établissement des comptes annuels dans les filiales étrangères.

Le groupe utilise un logiciel de consolidation qui permet d'obtenir une remontée d'informations homogène et exhaustive, de fiabiliser le processus d'établissement des comptes consolidés et de réduire les délais.

3. LIMITATION INHERENTE AUX PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE :

Par principe, les procédures apportent une assurance raisonnable concernant l'atteinte des objectifs de contrôle interne. Elles ne donnent pas une garantie absolue.

Fait à Paris, le 15 avril 2014

Le Président du Conseil d'Administration

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 17 JUIN 2014

ORDRE DU JOUR

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et sur les comptes consolidés du groupe de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Examen du rapport du président du conseil d'administration sur le fonctionnement du conseil et les procédures de contrôle interne de la société et examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur ledit rapport.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-209 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.225-135 du Code de commerce.
- Examen du rapport spécial des commissaires aux comptes conformément à l'article L.228-92 du Code de commerce.
- Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Quitus aux administrateurs.
- Approbation des conventions visées aux articles L.225-38 et suivants du Code de commerce.
- Affectation du résultat.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de faire racheter en bourse par la société ses propres actions.
- Autorisation à donner au conseil d'administration à l'effet de procéder à l'annulation des actions propres de la société.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet de procéder, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, à l'émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou de titres de créance.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social par incorporation de réserves, bénéfiques ou primes.
- Délégation de compétence à consentir au conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital social au profit des salariés dans le cadre des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires.

TEXTE DES RESOLUTIONS

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir une perte de 1.634.473,50 €.

Conformément aux dispositions de l'article 223 du Code général des impôts, nous vous signalons que le résultat de l'exercice tient compte d'une somme de 9.578 €, correspondant à des charges non déductibles du résultat fiscal selon les dispositions de l'article 39-4 du même Code.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés du Groupe ULRIC DE VARENS arrêtés à la date du 31 décembre 2013 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports, faisant ressortir un résultat net consolidé de - 1 096 K€ et un résultat net consolidé part du Groupe de - 894 K€.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice représentant une perte de 1.634.473,50 € au compte « Report à Nouveau ».

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'assemblée générale prend acte que les sommes distribuées à chaque action à titre de dividendes pour les trois (3) exercices précédents ont été les suivantes :

Exercice social	Dividendes	Abattement (article 158 du CGI)	Montant éligible à l'abattement
31/12/2012	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2011	NEANT	NEANT	NEANT
31/12/2010	0,0625 €	0,025 €	NC

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions relevant des articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, poursuivies ou conclues au cours de l'exercice écoulé, prend acte des conclusions dudit rapport spécial et approuve les conventions qui y sont mentionnées.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, en application des articles L.225-209 et suivants du Code de commerce et des articles 241-1 et suivants du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers, autorise le conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour une durée de dix-huit (18) mois, à faire acheter par la société ses propres actions, dans la limite de 10 % du nombre d'actions composant le capital social, en vue, par ordre de priorité :

- de l'animation du titre au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte AFEI (Association française des entreprises d'investissement) reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers,
- de l'optimisation de la gestion financière de ses fonds propres,
- de l'octroi d'actions ou d'options d'achat d'actions aux salariés de la société et/ou des sociétés qui lui sont liées dans les conditions de l'article L 225-180 du Code de commerce,
- de la conservation et de la remise ultérieure d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe ou à l'occasion d'émissions de titres donnant accès au capital,
- de l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la résolution relative à l'autorisation d'annulation par la société de ses propres actions figurant à l'ordre du jour de la présente assemblée,
- plus généralement de la réalisation de toute autre opération admissible par la réglementation en vigueur.

Ce rachat pourra s'effectuer aux conditions suivantes :

- Le prix maximum d'achat ne pourra excéder 20 € par action, hors frais,
- Le prix minimum de vente ne pourra être inférieur à 1 € par action, hors frais, sous réserve des ajustements liés aux éventuelles opérations sur le capital de la société.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois à compter de la présente assemblée générale, et se substitue à celle donnée par l'assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 18 juin 2013.

Le nombre d'actions acquises par la société en vue de leur conservation et de leur remise ultérieure en paiement ou en échange dans le cadre d'une opération de fusion, de scission ou d'apport ne peut excéder 5 % de son capital.

Les achats, cessions ou transferts de ces actions pourront être effectués par tous moyens conformes à la loi et à la réglementation en vigueur, y compris par cession de blocs.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, pour décider de procéder à la réalisation des opérations décrites ci-dessus, passer tous ordres de bourse, conclure tous accords, effectuer toutes formalités et déclarations, notamment auprès de l'Autorité des Marchés Financiers, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

Le conseil informera chaque année l'assemblée générale ordinaire des opérations réalisées dans le cadre de la présente autorisation.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution précédente, autorise la société à procéder à l'annulation de tout ou partie de ses propres actions acquises au titre de la mise en œuvre de l'autorisation de rachat par la société de ses propres actions, en une ou plusieurs fois, dans la limite de 10 % du capital par périodes de vingt-quatre (24) mois.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration pour décider de procéder à ces annulations d'actions, réduire corrélativement le capital social en imputant la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et le pair sur les primes et réserves disponibles, et, d'une manière générale, faire le nécessaire pour l'application de la présente autorisation.

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer, à l'effet de constater la réalisation de la ou des réductions de capital, modifier en conséquence les statuts et accomplir toutes formalités nécessaires.

Cette autorisation est valable dix-huit (18) mois.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires, d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ;
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté dans le cadre de la présente délégation, immédiatement et/ou à terme, d'un montant supérieur à 1.000.000 € de valeur nominale, montant auquel s'ajoutera le cas échéant le montant de la valeur nominale des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital conformément à la loi ;
- Décide que le montant global d'émission des valeurs mobilières donnant, immédiatement et/ou à terme, accès au capital de la société et/ou droit à l'attribution de titres de créance ne pourra être supérieur à 20.000.000 €.

La présente délégation de compétence emporte également la faculté pour le conseil d'administration d'instituer, le cas échéant, un droit de souscription à titre réductible pour les titres de capital nouveaux, non souscrits à titre irréductible, qui sera attribué aux titulaires de droits de souscription qui auront souscrit un nombre de titres supérieur à celui qu'ils pouvaient souscrire à titre irréductible et ce, proportionnellement au nombre de leurs droits de souscription et dans la limite de leurs demandes.

Si les souscriptions à titre irréductible et, le cas échéant, à titre réductible, n'ont pas absorbé la totalité de l'augmentation de capital, le conseil d'administration pourra utiliser dans l'ordre qu'il détermine les facultés suivantes ou certaines d'entre elles seulement :

- limiter le montant de l'augmentation de capital au montant des souscriptions recueillies à condition que celui-ci atteigne les trois quarts (3/4) au moins de l'augmentation de capital,
- répartir librement, totalement ou partiellement, les actions non souscrites au profit des personnes de son choix,
- offrir au public, totalement ou partiellement, les actions non souscrites.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 7 juin 2012.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs émissions de titres qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment :
 - * les dates, conditions et modalités de l'émission,
 - * la forme, les caractéristiques et la date de jouissance des titres à émettre,
 - * le montant de l'émission,
 - * le prix de souscription,
- constater la réalisation des augmentations de capital résultant de chaque émission,
- imputer les frais engendrés par les émissions de titres sur le montant des primes d'émission y afférentes,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de ces délégations dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

NEUVIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et conformément aux dispositions de l'article L.225-129-2 du Code de commerce :

- Délègue au conseil d'administration toutes compétences pour décider, en une ou plusieurs fois, dans la proportion et aux époques qu'il déterminera, une ou plusieurs augmentations de capital par voie d'incorporation au capital de primes, réserves ou bénéfices sous forme d'attribution d'actions gratuites ou d'élévation de la valeur nominale des actions existantes,
- Décide que le capital social ne pourra être augmenté, dans le cadre de la présente délégation, d'un montant supérieur à 2.000.000 € de valeur nominale.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 7 juin 2012.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale donne tous pouvoirs au conseil d'administration, avec faculté de subdéléguer au président directeur général, à l'effet de :

- décider et réaliser une ou plusieurs augmentations de capital qui lui paraîtront opportunes et fixer notamment les dates, conditions, modalités et le montant de l'augmentation de capital,
- constater la réalisation des augmentations de capital,
- procéder aux modifications corrélatives des statuts,
- effectuer toutes déclarations et accomplir toutes formalités y afférentes,
- et de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le conseil d'administration rendra compte aux actionnaires de l'utilisation de cette délégation de compétence dans les conditions prévues par la loi et les règlements.

DIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration, statuant en application des articles L.225-129-6 du Code de commerce et L.3332-18 et suivants du Code du travail, sous condition suspensive de l'adoption de la résolution ci-après, délègue au conseil d'administration toutes compétences pour décider d'augmenter le capital social, en une seule fois, à concurrence d'un montant maximal égal à 3 % du capital, par la création et l'émission d'au plus 247.422 actions nouvelles et ce, dans les conditions fixées par les dispositions légales précitées.

La présente autorisation est consentie pour une durée de vingt-six (26) mois à compter de la présente assemblée et se substitue à celle octroyée par l'assemblée générale en date du 7 juin 2012.

Dans ce cadre et sous ces limites, l'assemblée générale confère tous pouvoirs au conseil d'administration aux fins de procéder ou non à l'augmentation de capital ainsi autorisée, déterminer l'époque de réalisation de cette augmentation de capital, ainsi que ses conditions et modalités de réalisation, notamment déterminer le prix d'émission des actions nouvelles conformément aux dispositions de l'article L.3332-18 et suivants du Code du travail, leur mode et les délais de libération, les délais de souscription.

Le conseil d'administration jouira de tous les pouvoirs nécessaires pour décider et exécuter tous actes, prendre toutes mesures et accomplir toutes formalités nécessaires en vue de la réalisation de l'opération d'augmentation de capital ainsi autorisée, apporter aux statuts de la société toutes modifications nécessitées par la réalisation de cette augmentation de capital dans le cadre de l'autorisation qui vient de lui être conférée.

ONZIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport du conseil d'administration et du rapport spécial des commissaires aux comptes, et conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce, décide la suppression du droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires et l'attribution du droit de souscription aux 247.422 actions nouvelles à émettre dans les conditions définies par la résolution qui précède, au profit des salariés de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de l'article L. 225-180 du Code de commerce, adhérant à un plan d'épargne entreprise et/ou à un plan partenarial d'épargne salariale volontaire qui seraient mis en place au sein de la société.

Ulric de Varens S.A

BILAN – ACTIF

Montants en k€

Rubriques	Montant Brut	Amortissements	31/12/2013	31/12/2012
Capital souscrit non appelé				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Concessions, brevets et droits similaires	2 499	60	2 439	2 439
Fonds commercial				
Autres				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel, outillage				
Autres	105	103	2	13
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations par mise en équivalence				
Autres participations	11 315	1 265	10 050	12 205
Créances rattachées à des participations	699	465	234	453
Titres immobilisés de l'activité portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	665	131	534	412
ACTIF IMMOBILISE	15 283	2 024	13 259	15 522
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	12		12	
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	950		950	959
Autres	7 093	500	6 593	7 153
Capital souscrit et appelé, non versé				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres	1		1	1
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	637		637	1 452
Charges constatées d'avance	150		150	148
ACTIF CIRCULANT	8 843	500	8 343	9 713
Primes d'émission d'emprunts à étaler				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	24 126	2 524	21 602	25 235

Ulric de Varens S.A

BILAN – PASSIF

Montants en k€

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
Capital	4 000	4 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport	640	640
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserve légale	400	400
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	7 864	7 864
Report à nouveau	9 310	7 334
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-1 634	1 976
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
CAPITAUX PROPRES	20 580	22 214
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	91	82
Provisions pour charges		
PROVISIONS	91	82
DETTES FINANCIERES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2	1 202
Emprunts et dettes financières divers	345	1 183
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTES D'EXPLOITATION		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	337	270
Dettes fiscales et sociales	245	283
DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	2	1
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
DETTES	931	2 939
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	21 602	25 235

Ulric de Varens S.A

COMPTE DE RESULTAT 1/2

Montants en k€

Rubriques	France	Exportation	31/12/2013	31/12/2012
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens				
Production vendue de services	640	134	774	639
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	640	134	774	639
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions, transfert de charges				16
Autres produits			1 523	1 743
PRODUITS D'EXPLOITATION			2 297	2 398
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (et droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			1 503	1 618
Impôts, taxes et versements assimilés			35	38
Salaires et traitements			361	319
Charges sociales			149	142
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			12	20
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			35	4
Dotations aux provisions			10	7
Autres charges				
CHARGES D'EXPLOITATION			2 105	2 148
RESULTAT D'EXPLOITATION			192	250
QUOTE-PARTS DE RESULTAT SUR OPERATIONS FAITES EN COMMUN				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations			601	1 854
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			111	128
Reprises sur dépréciations et provisions et transferts de charges			130	633
Différences positives de change				2
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			1	1
PRODUITS FINANCIERS			843	2 618
Dotations financières aux amortissements, dépréciations et provisions			523	1 056
Intérêts et charges assimilées			18	30
Différences négatives de change			2	
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
CHARGES FINANCIERES			543	1 086
RESULTAT FINANCIER			300	1 532
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			492	1 782

Ulric de Varens S.A

COMPTE DE RESULTAT 2/2

Montants en k€

Rubriques	31/12/2013	31/12/2012
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		1
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18	
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	18	1
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1	4
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	2 143	17
Dotations exceptionnelles aux amortissements, dépréciations et provisions		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 144	21
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(2 126)	(20)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		(214)
TOTAL DES PRODUITS	3 158	5 017
TOTAL DES CHARGES	4 792	3 041
BENEFICE OU PERTE	(1 634)	1 976

ANNEXE

AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2013

1 - PREAMBULE

La présente annexe est destinée à compléter et à commenter l'information donnée par le bilan et le compte de résultat relatif à l'exercice s'étendant du 1^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2013, de telle manière que l'ensemble donne une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de l'entreprise à la fin de cet exercice.

Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en milliers d'euros (K€).

Les comptes sociaux au 31 décembre 2013 ainsi que les notes y afférent ont été arrêtés par le Conseil d'Administration d'ULRIC DE VARENS SA du 15 avril 2014.

2 - FAITS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

Dans une perspective de simplification organisationnelle du groupe, la société Ulric De Varens a cédé sa participation à 100% dans VARENS SHOP à sa filiale PARFUMS ULRIC DE VARENS qui a procédé à sa dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine. Le résultat de cession constitue une moins-value exceptionnelle de 2.126 K€. Elle a concomitamment renoncé au bénéfice de la clause de retour à meilleur fortune des abandons de créances qu'elle avait concédés à VARENS SHOP entre 2009 et 2011 pour un total de 9.660 K€.

La société Ulric De Varens a pris une participation dans une nouvelle filiale en Turquie à hauteur de 51 % du capital social.

3 - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les méthodes de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

3-1 Immobilisations incorporelles

Les marques sont comptabilisées à leur coût historique. Ces marques, de notoriété internationale, bénéficient d'une protection juridique.

Elles ne font pas l'objet d'amortissement. Toutefois, conformément au règlement CRC 2002-10, lorsque des indices de perte de valeur existent à la clôture de l'exercice, la valeur nette comptable est comparée à la valeur actuelle. Si cette dernière est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée de telle sorte que les marques ne peuvent figurer au bilan pour une valeur supérieure à leur valeur actuelle.

Leur exploitation est concédée aux filiales de la société.

3-2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, elles sont amorties selon les modes linéaire ou dégressif et sur leur durée d'utilisation prévue.

Les durées généralement retenues sont les suivantes.

	Durées
Matériel de transport	3 à 5 ans
Agencements, aménagements	5 à 10 ans
Matériel de bureau et informatique, mobilier	3 à 10 ans

3-3 Immobilisations financières

Les titres de participation sont évalués sur la base de leur coût d'acquisition hors frais accessoires. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'usage (quote-part dans l'actif net corrigé, rentabilité, flux de trésorerie prévisionnels...) est inférieure au coût d'acquisition.

Les créances rattachées à des participations sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

Les actions propres sont évaluées sur la base de leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition.

Les dépôts de garantie versés à titre de loyers d'avance figurent dans les immobilisations financières. Si leur recouvrement s'avère compromis, une dépréciation est constatée.

3-4 Créances

Les créances sont portées au bilan à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il existe un risque de non recouvrement.

3-5 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement figurent au bilan pour leur valeur d'acquisition ou pour leur valeur d'inventaire lorsque celle-ci est inférieure.

3-6 Provisions pour risques et charges

Les risques et charges nettement précisés quant à leur objet et que des événements survenus ou en cours rendent probables, entraînent la constitution de provisions.

Provision pour indemnités de départ à la retraite

Les droits acquis par les salariés au titre des indemnités conventionnelles de départ à la retraite sont provisionnés selon une méthode rétrospective. Le calcul actualisé a été effectué au cas par cas, en tenant compte de l'ancienneté, de l'espérance de vie, du taux de rotation du personnel et de l'impact des charges sociales.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- une rupture conventionnelle à l'âge de 70 ans,
- un taux de charges sociales patronales de 50% pour l'ensemble des salariés,
- la revalorisation annuelle des salaires est majorée de 0.50% par rapport à l'inflation,
- un taux de rotation annuelle de 14,3% pour les cadres et nul pour les salariés de plus de 50 ans,
- les tables de mortalité TD17100 et 17120 pour respectivement, la population masculine et féminine,
- un taux actuariel de 3,17 %.

4 - NOTES SUR LE BILAN

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui peuvent s'identifier par les données suivantes :

Bilan (total général)	21 602 K€
Résultat (perte).....	(1 634 K€)

4-1 Immobilisations incorporelles

	31/12/2012	Acquisitions	Diminutions	31/12/2013
Marques	2 439			2 439
Logiciels	60			60
Total	2 499			2 499

Amortissement et dépréciations des immobilisations incorporelles :

	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
Logiciel	60			60
Total	60			60

4-2 Immobilisations corporelles

	31/12/2012	Acquisitions	Diminutions	31/12/2013
Matériel de transport	92			92
Matériel informatique	8	2		10
Autres	3			3
Total	103	2	0	105

Amortissement et dépréciations des immobilisations corporelles :

	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
Matériel de transport	81	11		92
Matériel informatique	7	1		8
Autres	2	1		3
Total	90	13	0	103

4-3 Immobilisations financières

Mouvement des valeurs brutes :

	Valeurs brutes au 31/12/12	Acquisitions ou augmentations de capital	Cessions/ Liquidations	Valeurs brutes au 31/12/13
<u>PARTICIPATIONS:</u>				
PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS	5 631			5 631
VARENS SHOP SAS	2 143		2143	-
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	678	300		978
VARENS ITALIA SRL	3			3
ULRIC DE VARENS GMBH	4 183			4 183
VARENS ROMANIA SRL	NS			NS
VARENS HELLAS LTD	14			14
VARENS SINGAPORE PTE. LTD	NS			NS
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK	73			73
VARENS MEXICO SA DE CV	3			3
PARFUMVARENS KOZMETIK		2		2
<u>FILIALES SANS ACTIVITE ET DONT LES TITRES NE SONT PAS DEPRECIES :</u>				
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST	144			144
<u>FILIALES SANS ACTIVITE ET DONT LES TITRES SONT DEPRECIES :</u>				
VARENS ARGENTINA	53			53
ULRIC DE VARENS POLAND SP	12			12
ULRIC DE VARENS UK LIMITED	NS			NS
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY	14			14
VARENS KOZMETIK SAN	2			2
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	200			200
VARENS PORTUGAL	4			4
Total participations	13 156	302	2 143	11 315
Créances rattachées à des participations	709	190	200	699
Autres immobilisations financières	120	2		122
Actions propres	552	-	9	543
Total	14 537	494	2 352	12 679

Les titres de Varens Shop ont été cédés à la société Parfums Ulric De Varens qui a procédé à la dissolution sans liquidation par transmission universelle de patrimoine.

Tableau des dépréciations :

	Dépréciations début d'exercice	Augmentations: dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
VARENS KOZMETIK SAN	2			2
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI	200			200
ULRIC DE VARENS UK LTD	NS			NS
VARENS PORTUGAL	4			4
ULRIC DE VARENS POLAND SP.Z.OO	12			12
VARENS ARGENTINA	53			53
VARENS MEXICO SA DE CV	3			3
ULRIC DE VARENS ESPANA SA	678	300		978
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY		14		14
Actions propres	260		129	131
Créances rattachées à des participations	256	209		465
Total	1 468	523	129	1 862

La société procède à des rachats d'actions propres dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissement.

Les actions propres détenues par la société sont au nombre de 100 294, pour une valeur brute de 543 K€ au 31 décembre 2013.

La valeur boursière de nos actions propres est inférieure au coût historique. Une provision de 131 K€ a été constatée pour ramener la valeur des titres à leur valeur d'inventaire.

4-4 Créances clients et autres créances

	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
Avances et acomptes versés	12		12
Créances clients et comptes rattachés	950		950
Comptes courants groupe	6 409	500	5 909
Créances sociales et personnel	4		4
Créances fiscales (1)	679		679
Autres créances	1		1
Total	8 055	500	7 555

(1) dont 297 K€ de créances de carry-back imputables jusqu'en 2014, et 237 K€ jusqu'en 2015. A l'exception des créances de carry back (534 K€), toutes les créances sont à moins d'un an

4-5 Valeurs mobilières de placement et disponibilités

	31/12/2012	31/12/2013
OPCVM monétaires		
Obligations France		
OPCVM court terme		
Sicav/FCP diversifiés	NS	NS
Disponibilités	1 452	637
Total	1 452	637

4-6 Capitaux propres

Le capital est divisé en 8.000.000 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées. Les actions détenues depuis plus de 2 ans confèrent un droit de vote double.

L'évolution de la situation nette se résume comme suit :

	Solde au 31/12/12 avant affectation	Affectation Résultat 2012	Augmentation de capital	Solde au 31/12/13 avant affectation	Affectation proposée Résultat 2013	Solde au 31/12/13 après affectation
Capital	4 000			4 000		4 000
Prime d'apport	640			640		640
Réserve légale	400			400		400
Autres Réserves	7 864			7 864		7 864
Report à nouv.	7 334	1 976		9 310	(1 634)	7 676
Résultat	1 976	(1 976)		(1 634)	1 634	-
Dividendes						
Total	22 214	-	-	20 580	-	20 580

4-7 Provisions pour risques et charges

	31/12/2012	Augmentations	Diminutions	31/12/2013
Indemnités de départ à la retraite	31	4		35
Provisions pour risques	51	5		56
Total	82	9	0	91

4-8 Dettes

	Moins d'1 an	Plus d'1 an Moins de 5 ans	Plus de 5 ans	Total
Etablissements de crédit	2			2
Emprunts et dettes fin. divers	61			61
Compte courant groupe	284			284
Fournisseurs et comptes rattachés	228			228
Factures non parvenues	109			109
Dettes sociales et personnel	87			87
Dettes fiscales	158			158
Autres dettes	2			2
Total	931			931

La société Ulric de Varens S.A bénéficie d'une ouverture de crédit amortissable de 800 K€, non utilisée au 31 décembre 2013. Cette ouverture de crédit, expirant en 2015, a été assortie d'un cap amortissable trimestriellement, destiné à couvrir les risques d'une hausse du taux variable (Euribor 1 mois) au-delà de 2,5%.

Pour cet emprunt, il ne peut être exclu que le taux d'intérêt puisse augmenter dans le futur et avoir un effet négatif sur la valeur nette de la société, sa position financière et ses résultats d'exploitation.

Information sur le respect des covenants

Chaque année, la société procède au calcul des ratios dits « covenants ». En 2013, l'ensemble de ces covenants sont respectés.

A ce jour, la société et ses filiales respectent les critères des lignes de crédit les plus importantes et n'anticipent pas de risque de liquidité significatif dans un futur proche.

5 - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

5-1 Chiffre d'affaires et autres produits

	France	Export	Total
Ventes			
Prestations de services	640	134	774
Redevances	1 512		1 512
Autres produits	11		11
Total	2 163	134	2 297

5-2 Dotations et reprises aux amortissements et aux provisions d'exploitation

	Dotations	Reprises
Amortissements et dépréciations	12	
Provisions sur autres actifs circulants	35	
Provisions pour risques	10	
Provisions pour charges		
Total	57	0

5-3 Produits et charges financiers

	2013
Dividendes reçus	601
Reprise sur provision et dépréciation financières	130
Autres produits financiers	112
Dot. Prov. et Dépréciation financières	(523)
Intérêts et autres charges financières	(20)
Résultat financier	300

5-4 Produits et charges exceptionnels

	2013
Produits exceptionnels divers	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	18
Charges exceptionnelles diverses	(1)
Valeur nette comptable des actifs cédés	(2 143)
Résultat exceptionnel	(2 126)

5-5 Impôts sur les sociétés

Accroissement et allègements de la dette future d'impôt	Base	Impôts
<u>Accroissements :</u>		
Impôts à verser en vertu de l'article 209 C du CGI	527	176
<u>Allègements :</u>		
Provision non déductible l'année de la dotation	251	84
Déficits reportables	5 580	1 860

La société ULRIC DE VARENS SA a opté, début 1999, pour le régime de l'intégration fiscale avec sa filiale française, PARFUMS ULRIC DE VARENS SAS.

Répartition de l'impôt dans le cadre de l'intégration fiscale

Impôt théorique en l'absence de l'intégration fiscale	123
Impôt réel dans le cadre de l'intégration fiscale	0
Economie d'impôt	(123)

Cette économie d'impôt est acquise à la société ULRIC DE VARENS SA, holding du groupe.

Répartition du montant global de l'impôt sur les sociétés

	Résultat avant impôt	Impôt			Résultat net	
		Théorique	Report déficitaire à imputer	Dû	Théorique	Comptable
Courant	492	164	(164)	0	328	492
Exceptionnel	(2 126)	0	0	0	(2 126)	(2 126)
Total	(1 634)	164	(164)	0	(1 798)	(1 634)

6 - TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances consentis	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux propres	Divid.reçus	Val. Nette Titres	Cautions données	Résultat
FILIALES (plus de 50%)					
PARFUMS ULRIC DE VARENS PARIS, France	2 000 6 304	100% 0	5 631 5 631	5 559 280	22 161 (223)
ULRIC DE VARENS Gmbh BERLIN, Allemagne	371 791	100% 560	4 183 4 183		4 718 342
VARENS ITALIA SRL TORINO, Italie	11 41	85% 0	3 3	40	858 (130)
VARENS ESPANA SA MADRID, Espagne	153 (29)	100% 0	978 -	300	855 (195)
VARENS ROMANIA SRL BUCAREST, Roumanie	NS 46	85% 0	NS NS		169 NS
PARFUMS ULRIC DE VARENS VOSTOK MOSCOU, Russie	73 (218)	95% 0	72 72	201	328 (147)
VARENS HELLAS LTD ATHENES, Grèce	18 369	80% 0	14 14		504 (62)
VARENS SINGAPORE PTE. LTD SINGAPOUR, Singapour	100 485	70% 41	NS NS		397 2
VARENS MEXICO SA DE CV MEXICO D.F, Mexique	3 (349)	60% 0	3 -	242	112 (137)
PARFUMVARENS KOZMETIK ISTAMBUL, Turquie	3 (184)	51% 0	2 2	299	114 (223)
FILIALES (moins de 50%)	NEANT				

Dénomination	Capital	Q.P. Détenue	Val. Brute Titres	Prêts, avances consentis	Chiffre d'affaires
Siège Social	Capitaux propres	Divid.reçus	Val. Nette Titres	Cautions données	Résultat
FILIALES SANS ACTIVITE					
ULRIC DE VARENS UK LIMITED BUCKINGHAMSHIRE, Royaume-Uni	NS NS	100% 0	NS NS		NS NS
ULRIC DE VARENS POLAND SP WARSAWA, Pologne	11 NS	100% 0	12 -	34	NS NS
ULRIC DE VARENS SA URUGUAY MONTEVIDEO, Uruguay	20 NS	66,50% 0	14 -		NS NS
PARFUMS ULRIC DE VARENS SHANGHAI Chine	200 NS	100% 0	200 -		NS NS
VARENS PORTUGAL Portugal	5 NS	70% 0	4 -		NS NS
VARENS KOSMETIK SAN ISTAMBUL, Turquie	2 NS	80% 0	2 -	433	NS NS
VARENS ARGENTINA Argentine	69 NS	65% 0	53 -		NS NS
ULRIC DE VARENS MIDDLE EAST DUBAI, E.A.U.	197 193	70% 0	144 144		NS NS

7 - INFORMATIONS RELATIVES AUX ENTREPRISES ET PARTIES LIEES

7-1 Opérations avec des entreprises liées

ELEMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIEES ET LES PARTICIPATIONS	
En valeurs brutes, en milliers d'euros	
POSTES	MONTANT
Participations	11 315
Créances clients et comptes rattachés	950
Autres créances	6 409
Créances rattachées à des participations	699
Dettes fournisseurs	37
Autres dettes	284
Produits financiers	712
Charges financières	540
Produits exceptionnels	17
Charges exceptionnelles	2 143

8 - AUTRES INFORMATIONS

8-1 Engagements hors bilan

Engagements reçus :

Engagement reçu résultant d'abandons de créances ou subventions avec clause de retour à meilleure fortune :

Filiale concernée	Montant	Date de l'abandon	Date limite de reversement
ULRIC DE VARENS ESPANA	130	31/12/2010	31/12/2015
ULRIC DE VARENS ESPANA	270	31/12/2011	31/12/2016
Total	400		

Engagements donnés :

Société	Montant de la caution donnée (en K€)	Montant de l'engagement au 31/12/13 (en K€)
PARFUMS ULRIC DE VARENS	280	78
TOTAL	280	78

ULRIC DE VARENS S.A a donné un cautionnement à sa filiale PARFUMS ULRIC DE VARENS en garantie d'un prêt bancaire venant financer l'acquisition du droit au bail et l'aménagement d'une boutique.

8-2 Evènements postérieurs à la clôture

Aucun évènement important ayant un impact significatif sur les comptes de l'exercice n'est intervenu entre le 31 décembre 2013 et la date d'arrêté des comptes.

8-3 Effectifs

Effectif moyen employé sur l'exercice : **3**

8-4 Rémunérations des Commissaires aux comptes

En application des articles R 123-198 et R 233-14 du Code de commerce, les honoraires des Commissaires aux comptes relatifs aux prestations sur l'exercice 2013 se décomposent de la façon suivante:

- dus au titre de la mission légale : 43 005 € HT
- dus au titre des autres diligences : 0 € HT

8-5 Parties liées

- **Sommes allouées aux dirigeants**

La rémunération versée aux membres du Conseil d'Administration s'élève à 190 K€. Ces rémunérations sont constituées exclusivement d'éléments fixes, à l'exception de toute rémunération variable.

La société n'a pris aucun engagement au profit des dirigeants en matière de pensions, compléments de retraite ni indemnités assimilées.

- **Opérations avec des parties liées**

La société UVP, actionnaire indirect d'ULRIC DE VARENS S.A. et ayant M. Ulric VIELLARD pour dirigeant commun, a facturé à la société ULRIC DE VARENS S.A des prestations de services pour 300 K€.

Toutes les autres transactions significatives réalisées avec les parties liées sont soit conclues à des conditions normales, soit exclues du règlement ANC 2010-02 et 2010-03.

8-6 Identité de la société consolidante

UVP srl
106 rue Souveraine – 1150 Bruxelles (Belgique)

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

9 rue Henri Dunant

91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux comptes

35 avenue Victor Hugo

75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

49 avenue d'Iéna

75116 PARIS

**Rapport des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2013

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2013, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Ulric de Varens SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'évaluation des marques et des titres de participation a été effectuée selon les règles décrites dans les notes 3-1 et 3-3 de l'annexe. Dans le cadre de nos travaux, nous avons vérifié la pertinence de ces méthodes comptables et apprécié le caractère raisonnable des hypothèses retenues.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que votre société n'a pas respecté les dispositions de l'article L. 225-102-1 du code de commerce relatives aux informations sociales, environnementales et sociétales, notamment pour ce qui concerne l'obligation de vérification de ces informations par un organisme indépendant. Cet organisme est chargé d'émettre un avis relatif à l'exhaustivité et la sincérité des informations transmises à l'assemblée des actionnaires en même temps que le rapport du conseil d'administration.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Savigny sur Orge et Paris, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Représentée par Jonathan
HOSENLOPP

HOCHE AUDIT

Représentée par Dominique JUTIER

ANSON AUDIT ET ASSOCIES

Commissaire aux comptes

9 rue Henri Dunant
91600 SAVIGNY SUR ORGE

HOCHE AUDIT

Commissaire aux comptes

35 avenue Victor Hugo
75116 PARIS

ULRIC DE VARENS

Société Anonyme au capital de 4 000 000 €

49 avenue d'Iéna
75116 PARIS

**Rapport spécial des commissaires aux comptes
sur les conventions et engagements réglementés**

**Assemblée générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2013**

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article L.225-40 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements suivants qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil d'administration
ABANDON DEFINITIF DE CREANCES A LA SOCIETE VARENS SHOP

Dirigeant concerné

Monsieur Ulric VIELLARD, président directeur général de votre Société et président de l'entité cocontractante.

Nature et objet

Votre société a décidé de renoncer définitivement au bénéfice des clauses de retour à meilleure fortune des abandons de créances auxquelles elle avait procédé au cours des exercices 2009 à 2011 au profit de sa filiale VARENS SHOP.

Modalités

Cet abandon définitif a été autorisé par le Conseil d'administration de votre société le 20 novembre 2013. Il porte sur un montant total de créances de 9.660.000 €.

CESSION A PARFUMS ULRIC DE VARENS DES TITRES DE LA SOCIETE VARENS SHOP

Dirigeant concerné

Monsieur Ulric VIELLARD, président directeur général de votre Société et président de l'entité cocontractante.

Nature et objet

Votre société a cédé l'intégralité des actions composant le capital de sa filiale VARENS SHOP SAS au profit de sa filiale PARFUMS ULRIC DE VARENS.

Modalités

Cette cession a été autorisée par le Conseil d'administration de votre société le 20 novembre 2013 moyennant un prix de 17.000 €.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DEJA APPROUVES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE UVP**Nature, objet et modalités**

Les facturations relatives à la convention d'assistance conclue avec la société UVP aux termes de laquelle cette dernière fournit à votre société des prestations de management, conseil en stratégie et assistance marketing se sont élevées à 300.000 € pour l'exercice 2013.

CONVENTION AVEC LA SOCIETE PARFUMS ULRIC DE VARENS**Nature, objet et modalités**

Votre société facture à la société PARFUMS ULRIC DE VARENS des redevances relatives à la concession des marques, dessins, modèles et prestations marketing associées. Ces redevances, calculées à raison de 7 % du chiffre d'affaires, s'élèvent à 1.512.252 € pour l'exercice 2013.

Savigny sur Orge et Paris, le 30 avril 2014

Les commissaires aux comptes

ANSON AUDIT ET ASSOCIES
Représentée par Jonathan HOSSENLOPP

HOCHÉ AUDIT
Représentée par Dominique JUTIER

DECLARATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes présentés sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société émettrice et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Ulric VIELLARD
Président Directeur Général